

PARMAIN NOTRE VILLE

#15

MAGAZINE D'INFORMATIONS

www.ville-parmain.fr - Suivez nous sur Facebook [villedeparmain](https://www.facebook.com/villedeparmain)

JUIN 2025

VILLE DE PARMAIN



Plus Haut et Plus Outre

**Avenir du centre ville...
Votre avis nous intéresse !**



Édito du Maire

p.3

Autour du tapis vert

p.4

- Séance du 11 mars 2025
- Séance du 31 mars 2025
- Séance du 13 mai 2025

Emploi des personnes en situation de handicap

p.4

Taxes locales en 2025

p.5

Dossier budget

p.6

Sécurité - Circulation

p.10

Aménagement - Urbanisme - Habitat

p.12

- Rénovation et aménagement du centre-ville
- Un nouveau projet d'habitat

Environnement

p.14

- Matinée éco-citoyenne
- Déchetterie mobile
- Collecte des déchets : du nouveau

Travaux en ville

p.16

Enfance - Scolaire

p.17

- Accueils de Loisirs
- Collège
- Non au harcèlement

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) p.20

Bibliothèque Lachesnaye p.22

SOMMAIRE

#15

Retour sur image p.23

Culturel p.26

Du côté des associations : p.28

- Muay Thai Boxing Parmain
- Kustom Festival & Tattoo
- AREJ
- Les Chœurs de la Vallée du Sausseron
- Water-polo

À propos de... p.31

- Maison de retraite Quai des Brumes
- Accueil de la mairie - Ouverture les jeudis soir de 17h à 19h
- Transport des personnes à mobilité réduite
- Transports : du nouveau pour les élèves
- Titre d'identité : changement de nom - changement de prénom
- Carte vitale dématérialisée
- Moustiques tigres

État civil p.34

Tribunes p.35





Retrouvez-nous sur Facebook
Villedeparmain

MAGAZINE D'INFORMATIONS : JUIN 2025

Directeur de la publication :

Loïc Taillanter

Rédacteur en chef :

Antoine Santero

Responsable de communication :

Sylviane Saumier

Toute correspondance à adresser :

Mairie de Parmain 95620

Commission

Information / Communication

Impression - Réalisation EFIC

Tél. : 03 44 59 31 81

www.agence-efic.fr



ÉDITO DU MAIRE

Chères Parminoises, chers Parminois

Cette année est marquée par des annonces nationales de coupes budgétaires et hausses des impôts. C'est particulièrement inquiétant pour les familles mais aussi pour nos communes qui subissent déjà une baisse forte et inédite de leurs ressources. Pourtant, le Gouvernement ne devrait pas oublier que les communes sont le premier maillon du service public de proximité dont chaque habitant bénéficie.

En tant que Maire, je dois veiller à l'utilisation la plus judicieuse possible des fonds publics alloués à notre ville. Tenir cet engagement demande d'interroger chaque jour les dépenses de fonctionnement, ce que nous faisons pour assurer une saine gestion du budget communal ; c'est-à-dire une gestion rigoureuse de l'argent des Parminois. Le conseil municipal a pu acter avec satisfaction que l'année 2024 à Parmain s'est terminée avec un excédent cumulé de 2,68 millions d'euros, ce qui permet d'autofinancer les investissements 2025 de la ville sans aucun recours à l'emprunt. Cela, tout en ayant allégé de près de 2,3 millions d'euros sur cinq ans la dette de la ville ; elle était de 5,7 millions d'euros à notre arrivée en 2020 et elle s'établit désormais à 3,4 millions d'euros en 2025...

J'ai régulièrement l'occasion d'échanger avec les Parminois et je mesure d'autant plus le poids de l'inflation que nous subissons. Dans ce contexte, il m'a paru essentiel de leur rendre un peu de pouvoir d'achat et de limiter la pression fiscale à laquelle l'État les soumet ! J'ai donc proposé au Conseil municipal de voter un budget 2025 comportant une baisse d'un point du taux communal de la taxe foncière, ce qui représente une économie d'environ 2,70% pour chaque foyer parminoise. Comparé aux autres communes de la CCVO3F, cette décision, courageuse est unique. Pour autant, elle ne remet en cause ni la qualité du service public offert aux Parminois, ni les investissements prévus dans les équipements publics.

Depuis 5 ans, l'équipe municipale et moi-même sommes aussi engagés pour votre quotidien, afin que Parmain reste une ville où il fait bon vivre.

Ainsi, l'amélioration de notre cadre de vie se poursuit dans le centre-ville par l'aménagement d'un espace nature en bordure de voie verte offrant aux sportifs et aux enfants un cadre propice à la détente et aux activités physiques. Un projet qui illustre notre engagement en faveur du bien-être et du sport-santé. Engagement qui porte également sur l'embellissement avec l'aménagement floral de la sente reliant la rue Wilson à la Voie Verte. Un engagement aussi sur l'amélioration et la réhabilitation du Cœur de Ville autour de notre mairie. Un projet ambitieux qui s'inscrit dans un programme de réaménagement global afin de le rendre plus attractif, accueillant et agréable pour tous. La concertation avec les Parminois sur ce projet - dont la première phase débute tout juste - reste au centre de notre démarche. Les premiers ateliers d'échange avec vous ont commencé dès ce mois de juin. Votre avis compte et je vous encourage vivement à vous exprimer sur ce nouveau Cœur de Ville qui façonnera l'avenir de Parmain.

Parmain est déjà, et plus que jamais, une commune où il fait bon vivre, comme en témoignent les distinctions récemment obtenues : 2^{ème} ville dans le Val-d'Oise pour la qualité de l'air, 2^{ème} ville cyclable du Val-d'Oise et 3^{ème} ville la plus sûre du département. Mon équipe et moi-même comptons bien qu'il en soit ainsi (et mieux encore) pour le futur !

Enfin, les beaux jours annoncent le retour d'évènements emblématiques sur notre ville : Parmain en musique le 21 juin, le concours de pétanque le 27 juin, le pique-nique Parminoise le 14 juillet, le cinéma en plein air le samedi 23 août, et Parmain au Far West le 27 septembre ; autant de rendez-vous conviviaux qui font battre le cœur de notre ville.

Je vous invite à profiter pleinement de cet été à Parmain, à participer aux nombreuses manifestations qui vous sont proposées, et à contribuer, par votre présence et votre implication, à la vitalité de notre commune.

Nous avons encore de belles choses à vivre ensemble. Bonnes vacances à toutes et à tous.

Avec mon fidèle dévouement
Loïc Taillanter
Maire de PARMAIN

AUTOUR DU TAPIS VERT

Les points de l'ordre du jour des séances :

SÉANCE DU 11 MARS 2025

1. Reprise anticipée des résultats 2024
2. Affectation des résultats provisoires 2024 au budget 2025
3. Vote des taux d'imposition 2025
4. Vote du budget primitif 2025
5. Vote des subventions 2025 aux associations et Pass-association et subvention au CCAS
6. Frais de représentation du Maire
7. Signature de la convention de partenariat de premier peuplement, concernant l'opération « Les Terribus »
8. Retrait de la délibération n° 2024/51 du 12 décembre 2024
9. Signature de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAï)

SÉANCE DU 31 MARS 2025

1. Vote des taux d'imposition 2025



SÉANCE DU 13 MAI 2025

1. Vote du Compte Financier Unique (C.F.U.)
2. Affectation des résultats 2024 au budget 2025
3. Cession de la maison bourgeoise située 7 bis rue Raymond Poincaré
4. Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs et du périscolaire
5. Mise à jour du tableau des effectifs

La liste des délibérations et procès-verbaux des conseils municipaux est consultable sur le site de la commune :
<http://www.ville-parmain.fr>

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PARMAIN EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis 1987, les entreprises et collectivités publiques employant 20 agents ou plus sont soumises à l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap à hauteur de 6 % de leurs effectifs.

Cette obligation a été renforcée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui affirme le principe d'accessibilité universelle, notamment en matière d'emploi, et étend ces obligations aux collectivités territoriales.

Les employeurs peuvent répondre à cette obligation par deux voies complémentaires :

- L'embauche directe de personnes en situation de handicap, avec, si nécessaire, des aménagements de poste.
- Le recours à des structures du secteur protégé ou adapté (ESAT, entreprises adaptées, etc.).

À défaut, ils doivent s'acquitter d'une contribution financière annuelle versée à l'Agefiph (secteur privé) ou au FIPHFP (secteur public).

Le handicap invisible : un défi supplémentaire

En France, 80 % des handicaps sont invisibles, soit près de 10 millions de personnes concernées. Contrairement au handicap visible, ces situations restent souvent méconnues et difficilement détectables, surtout si la personne concernée ne souhaite ou ne peut en parler. Cela nécessite un engagement renforcé des employeurs pour favoriser un environnement inclusif et bienveillant.

Un changement concret depuis 2020 :

Depuis le début de la nouvelle mandature, la Ville de Parmain a choisi d'aller au-delà des obligations légales et d'ancrer son action dans une politique inclusive durable :

- Embauche de personnes en situation de handicap au sein des services municipaux.
- Recours systématique à des ESAT pour certaines prestations, notamment l'entretien des espaces verts, favorisant ainsi l'insertion professionnelle et un accompagnement médico-social.

Progression :

- Juillet 2020 : aucun agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi.
- Fin 2024 : 5 agents municipaux en situation de handicap, soit un taux d'emploi de 6,85 %, au-delà des exigences légales.
- Maintien des marchés réservés au secteur protégé.

Conséquence :

Après avoir versé plus de 6 000 € au titre de la contribution 2020, la commune est désormais totalement exonérée au titre de l'année 2024, grâce à ses actions concrètes.

Conclusion :

À travers ces engagements, la Ville de Parmain s'inscrit pleinement dans les objectifs portés par la loi du 11 février 2005, en favorisant une inclusion active, pérenne et au service d'une société plus solidaire.

*Béatrice Belabbas, conseillère municipale,
Antoine Santero, 1^{er} adjoint*

TAXES LOCALES EN 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE PARMAIN – 31/03/2025

Les taux votés au titre de 2025 pour la commune ont diminué par rapport à ceux de 2024

	2024	2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	37,18%	36,18%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	60,74%	59,11%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires(*)	21,77%	20,77%

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCVO3F – 11/04/2025

Les taux votés au titre de 2025 pour la Communauté de communes sont identiques à ceux de 2024

	2024	2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2,30 %	2,30 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	9,70 %	9,70 %
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	1,65 %	1,65 %
Cotisation Foncière des Entreprises	29,59 %	29,59 %

Taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Pour financer la GEMAPI, la CCVO3F perçoit une taxe dédiée dont le montant ne peut excéder 40 euros par personne et par an sur la base de la population dite « dotation globale de fonctionnement » (DGF) qui n'est pas une population recensée mais un nombre exprimé en habitant.

La compétence GEMAPI est répartie entre le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO), le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE), le syndicat intercommunal de la Vallée du Ru de Presles (SIRP) et l'Entente Oise-Aisne.

	2024	2025
Total	519 177,23 €	519 239,00 €
Population DGF	39 517 €	40 177 €
Population DGF	13,14 €	12,92 €

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Sauf s'ils sont exonérés de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les contribuables qui possèdent un logement pour leurs séjours de courte durée continueront à s'acquitter de cet impôt. Mais les communes ne peuvent augmenter la taxe d'habitation sur ces résidences secondaires que si elle augmente dans la même proportion que la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux de CFE ne peut, par rapport à l'année précédente, être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen des taxes foncières, pondérées par l'importance relative des bases de ces deux taxes pour l'année d'imposition. Par parallélisme des formes, la même règle s'imposera en cas de baisse de ces taux.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Pour financer La TEOM doit être proportionnée aux charges qu'elle a pour objet de couvrir et les taux sont votés en fonction des évaluations transmises par TRI OR. La taxe est donc, in fine, calculée par rapport à la consommation de chaque ville selon les tonnages de collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables du litrage et du nombre de bornes de tri, de collecte et de traitement des encombrants, de l'utilisation des déchetteries par les habitants.

	2024	2025
Evolution du taux de TEOM appliqué à Parmain	8,93 %	8,81 %

(*) : THRS - Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires. Son taux est fixé par les collectivités locales. En outre, les communes situées en zone tendue (comme Parmain) ont la possibilité d'appliquer une majoration de la THRS. Cette surtaxe vise à limiter la crise du logement dans les zones où la demande de logements dépasse déjà largement l'offre. Les communes peuvent appliquer une majoration pouvant aller jusqu'à 60 % de la taxe d'habitation pour inciter les propriétaires à vendre ou à mettre leur bien en location à l'année.

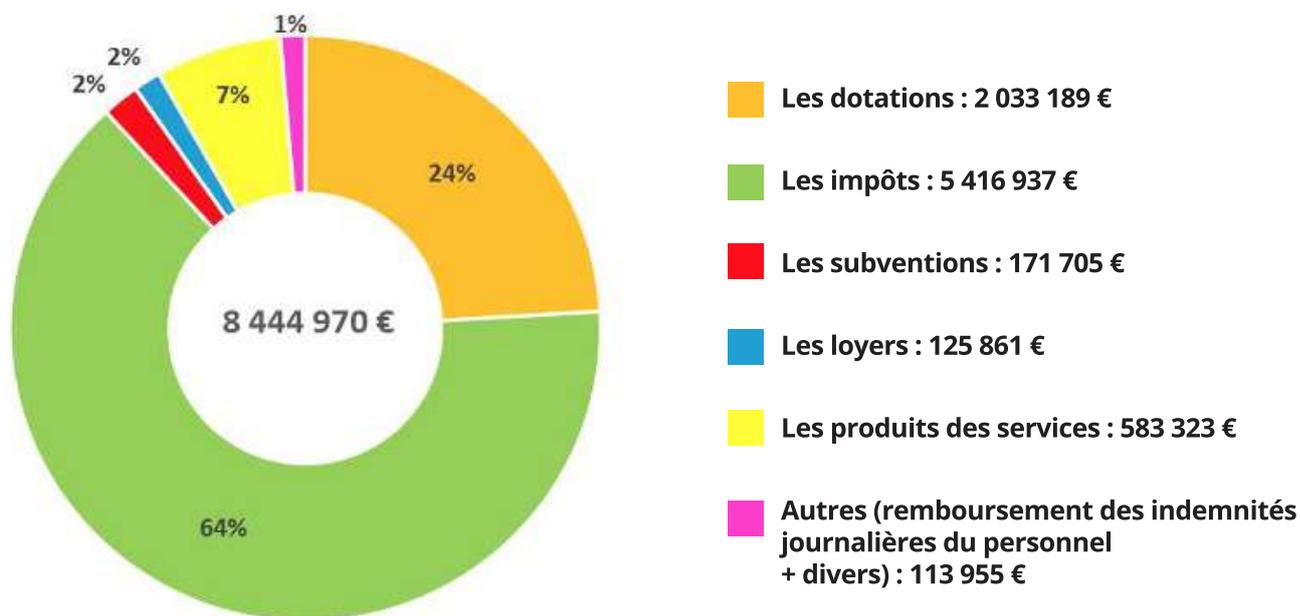
Ne sont pas concernés par cette majoration : les propriétaires de résidences secondaires contraints de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale pour des raisons professionnelles (ex. : militaire en mission); ceux de conditions modestes, installés durablement en maison de retraite ou en établissement de santé et qui conservent la jouissance de leur ancien logement ; ceux qui ne peuvent affecter pour causes étrangères à leur volonté, leur logement à usage d'habitation principale (ex : personne devenue dépendante et vivant chez un proche).

Conformément à la délibération du Conseil municipal votée à l'unanimité le 19 septembre 2024, une majoration de 60% de la THRS est appliquée à compter de l'année 2025.

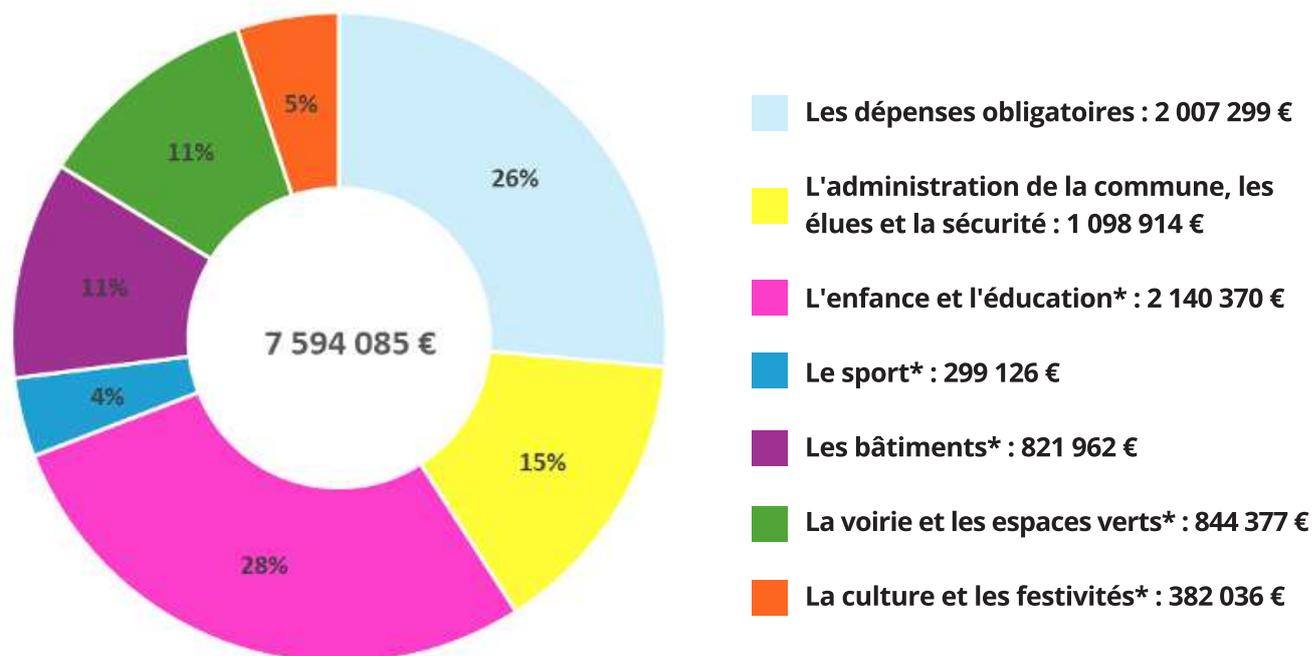
DOSSIER BUDGET

LES FINANCES DE LA VILLE RÉTROSPECTIVE 2024

> LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT



> LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT



* Y compris les dépenses de personnel

> LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN IMAGE



Réfection partielle de la toiture de la mairie



Le belvédère à l'entrée du chemin des poètes



Le 2e panneau lumineux



Le mur du parking rue du Maréchal Joffre



Traitement de la charpente de l'église Saint Denis



Les marches menant au lavoir



Le sol du gymnase Alain Colas



L'aire de jeux du terrain des Maillets



Le terrain multisports rue des Coutures

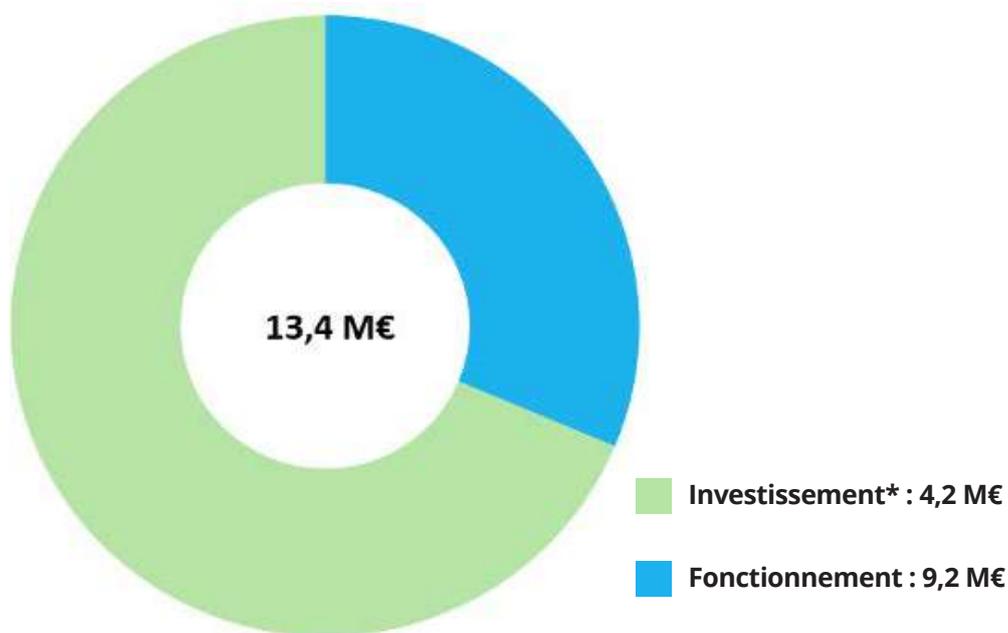
FOCUS 2025

Le budget prévisionnel 2025 de la commune a été élaboré en tenant compte des priorités d'investissement et des ajustements fiscaux nécessaires pour garantir un développement équilibré et une gestion financière saine.

L'année 2024 s'est clôturée avec un excédent cumulé toutes sections de 2,68 millions d'euros, ce qui permet d'autofinancer les investissements 2025 sans avoir recours à l'emprunt.

Les efforts se concentrent sur l'amélioration des infrastructures locales et la qualité de vie des Parminois.

> LE BUDGET 2025 EN MILLIONS D'EUROS



* Hors restes à réaliser en suréquilibre de 3,8 M€

> LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT SERT À FINANCER

- Les charges générales (frais liés à l'enfance et le scolaire, les fluides, l'entretien des bâtiments et des espaces verts, les subventions aux associations, les syndicats, l'aide sociale, ...)
- Les charges de personnel et les indemnités des élus
- Les intérêts des emprunts (endettement = 596,14€/habitant)



Le principal événement du budget 2025 est la décision de réduire d'un point les taux de la taxe foncière bâtie (TFB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, passant pour la TFB de 37,18% à 36,18% et de 1,63 point pour la taxe foncière non bâtie.

Cette baisse représente une diminution des impôts pour les habitants, qui annule l'augmentation due à la revalorisation des bases de 1,7% votée par l'État.

> LE BUDGET D'INVESTISSEMENT EST DÉDIÉ AUX TRAVAUX ET AUX NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS.

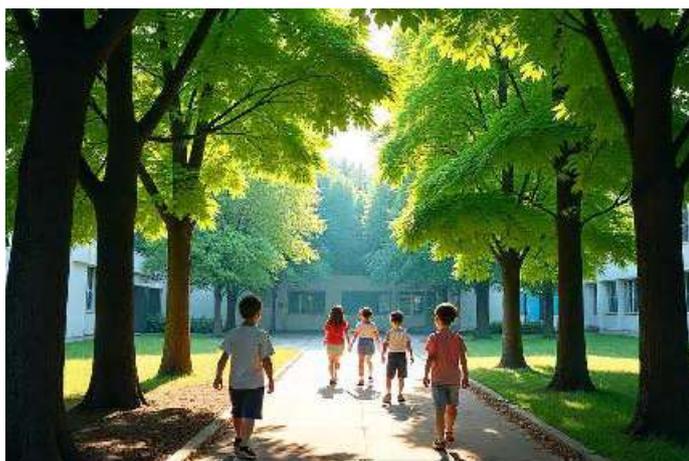
Cette année les principaux projets sont :



Voirie et cadre de vie :
165 000 €



Revitalisation du centre-ville : 330 000 €



Transition écologique : 156 000 € pour la
végétalisation et l'aménagement
des espaces verts



Extension du cabinet médical :
400 000 €



Mise aux normes écoles et équipements sportifs :
297 200 €



Éclairage public : achèvement
du passage au LED : 202 000 €

PARMAIN, UNE VILLE SÛRE...

Voici les principales statistiques relatives à la sécurité issues des relevés mensuels établis par la **Gendarmerie nationale, du 1^{er} janvier au 30 avril 2025** :

Au titre des actes en diminution :

- **Aucun cambriolage** n'a été à déplorer sur la commune (contre 6 pour la même période en 2024) ;
- les atteintes aux biens (terme générique) ont été au nombre de 17 sur le territoire communal (contre 36 en 2024) soit une décreue de 52.8% ;
- les vols liés aux véhicules et aux 2 roues à moteur, au nombre de 5 ont diminué de 61,5% (et d'une diminution de 38,6% en année glissante d'avril 2024 à avril 2025).
- Les vols simples (le plus fréquent, concernant les vélos et trottinettes) ont été au nombre de 6, soit une baisse de 53.8 %.

Au titre des actes en hausse :

- les atteintes aux personnes (bien souvent des violences intra-familiales) au nombre de 12, au lieu de 6 en 2024 ;
- les comportements portant atteinte à la tranquillité publique, soit 13, + 85 % par rapport à 2024.

Signalons la performance de la brigade de Gendarmerie locale dirigée par le Lieutenant Gérardin, qui a résolu 43 % des faits de délinquance (interpellation et défèrement ...)

De son côté, la **police municipale L 'Isle-Adam / Parmain**, dirigée par Anthony Terrillon, avec pour chef du secteur de Parmain Gerard Petit, est désormais constituée. L'effectif est de 16 agents, porté à 18 le 1er juillet prochain. Les patrouilles, dites « dynamiques », se poursuivent sur les divers quartiers de la ville, de 8h à 20h sans interruption, du lundi au vendredi et de 9h30 à 19h les week-ends et jours fériés. Dès le 30 mai et jusqu'au 1er septembre, des patrouilles nocturnes seront assurées, de 20h à 2h, les vendredis et samedis. Au cours des mois de mars et avril, 24 PV ont été dressés, la plupart pour stationnement gênant ou très gênant, 1 excès de vitesse, 1 franchissement de feu rouge, 1 infraction à l'utilisation de trottinette.



La vidéoprotection, pierre angulaire de la sécurité, essentiellement financée par la CCVO3F vient de voir sa 2^{ème} phase d'installation s'achever. En plus des 27 caméras déjà posées en 2024, dont les dernières Place Georges Clemenceau (4 capteurs) et au City Park, 10 autres sont en cours d'installation quartier du Val d'Oise, Quai des Saules, rue Blanchet...

Au total, **37 cameras seront en service dès cet été**, toutes raccordées au Centre de Supervision Urbain (CSU), situé place Georges Clemenceau. Le CSU permet de répondre en permanence aux demandes de relecture et d'extraction d'images émanant des services de la Police nationale et de la Gendarmerie.

INTERDICTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Depuis mai 2021, l'arrêté municipal permanent n° 2021/77 (disponible en intégralité sur le site de la mairie) interdit « la circulation des véhicules de type Quad, moto de petite taille, motocross, trail et buggy [...] sur les voies publiques ou lieux ouverts à la circulation publique sur l'ensemble du territoire de la commune de Parmain ». Cet arrêté porte également l'interdiction « sur les espaces boisés et dans les espaces où les espèces végétales et animales sont mises en valeur, parcs et jardins publics, chemins communaux ainsi que tous les espaces publics piétonniers de la commune. »

Le maire a considéré que de tels engins avaient un caractère de dangerosité et portaient atteinte à la sécurité et à la tranquillité des Parminois.

Un PV de 35 € pourra être dressé au contrevenant !



STATIONNEMENT

La municipalité travaille dans un souci constant d'améliorer tant la sécurité routière que le flux circulaire mais également le partage des voies publiques. Les actions entreprises :



- Mise aux normes de la signalétique de la zone réglementée (ex zone bleue) rue Guichard, rue Foch (de part et d'autre du n°95), rue Paul Ferry (près de l'abribus) et la place Clemenceau (parking public et le long quai de la gare) où le stationnement est limité à une durée d'une heure et demie (1h30) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

- Reprise des contrôles de durée de stationnement par la police municipale sur le parking du Centre Commercial Les Arcades (durée de stationnement 2h, avec disque, du lundi au samedi).

- Organisation d'une rencontre dédiée au stationnement pour envisager des solutions avec les riverains du passage à niveau de la rue du Val d'Oise. En effet, plusieurs véhicules stationnent à moitié sur les trottoirs et ce, à l'intersection de l'avenue de Paris. Les piétons, surtout avec des poussettes, ne peuvent emprunter le trottoir et doivent marcher sur la chaussée. Les solutions sont à l'étude.

- Arrêt de bus 9507 collège des coutures (sens Parmain à Valmondois).



Depuis des années, la municipalité a constaté que ni le département (responsable de la route et du collège) ni Ile-de-France Mobilités (responsable des transports en commun) n'ont pris réellement conscience de la dangerosité de l'arrêt de bus située devant le 122 rue du Général de Gaulle.

Cet arrêt se situe sur un trottoir étroit où des collégiens, aux heures de sortie, s'agglutinent en attente de leur bus en direction de Valmondois

Interpellé une énième fois par les responsables de l'établissement et une partie du corps enseignant, M. le maire a demandé à l'équipe municipale de prendre l'initiative d'une rencontre avec l'ensemble des parties intéressées. C'est ce qui a été fait mi-mars avec les représentants du Conseil Départemental, IDFM mobilités, le chef d'établissement, la police municipale. Il a été convenu de la mise en place d'un abribus, avec bancs « assis debout » côté collège sur le trottoir opposé au 122 rue du Général de Gaulle. Une sensibilisation sur la traversée de la chaussée à l'approche du bus arrivant à l'arrêt en direction Valmondois doit être réalisée par l'établissement auprès des collégiens.

Nonobstant, monsieur le Maire a officiellement demandé le déplacement de l'arrêt litigieux et le déport de la ligne vers l'allée des peupliers où une aire de stationnement des cars scolaires a été aménagée depuis 3 ans. L'étude de faisabilité est en cours tant auprès d'IDF mobilités que de l'opérateur Transdev Vexin.

IMPASSE CLEMENCEAU

Les travaux de construction du programme de logements « Hêtre pourpre » ont débuté début juin pour une durée de 18 mois. Pour des raisons de sécurité, l'impasse Clemenceau sera fermée à la circulation.

L'accès des habitants au parking de la résidence « La Ruche » par l'impasse est, en conséquence, impossible. L'entrée du parking se fait par la rue Blanchet, le sens interdit de sortie du parking étant temporairement neutralisé. Cette issue sera donc provisoirement utilisée dans les deux sens et nous vous invitons à la plus grande prudence lors de son utilisation.

Attention :

- Seule la signalisation verticale relative à la sortie du parking de la résidence « la Ruche » est neutralisée.

- Le sens de circulation de la rue Blanchet est toujours unique et la signalisation routière de cette même rue reste pleinement opérante.

- Il est donc interdit d'emprunter tout ou partie de la rue Blanchet à contresens.

- Pour accéder au parking de la résidence « La Ruche » depuis la place Clemenceau, il faudra impérativement emprunter la rue Guichard, une partie de la rue du Maréchal Foch, une partie de la rue de l'abreuvoir et enfin la rue Blanchet dans le sens du flux circulaire.

FEUX DITS « RÉCOMPENSE »

Comme annoncé dans le bulletin municipal de novembre 2024 n°13, trois feux dits «récompense» ont été installés sur l'axe départemental nord/sud traversant notre commune. Ce dispositif est financé par le Département, la maintenance étant assurée par la Commune.

Deux feux ont été placés rue du Général de Gaulle, face au 60 ter au 68 bis et un a été positionné au n°31, rue Raymond Poincaré. L'emplacement des feux n'a pas été pris au hasard. En effet, il a été constaté à la suite de contrôles, des excès de vitesse sur la rue Raymond Poincaré dans le sens Champagne – gare de Parmain et dans les deux sens de la rue du Général de Gaulle, en ligne droite.

On rappelle que le but de ce dispositif est de réguler le flux, réduisant la vitesse des véhicules sur ces axes de circulation. Le principe de fonctionnement est de permettre aux usagers de la route qui respectent la vitesse

(50 km/h) d'avoir le feu vert lorsqu'ils atteignent la ligne d'effet des feux (détection en amont).

Lorsqu'un conducteur franchit un feu rouge dit «récompense», il encourt une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (135 €) ainsi qu'un retrait de 4 points du permis de conduire conformément à l'article R412-30 du Code de la route.

Pour mémoire, sur ces axes, le flux en semaine est de 8 000 véhicules par jour selon l'étude de circulation réalisé en 2023 par le cabinet CDVIA.



*Alain Prissette
Adjoint au maire en charge de
la sécurité et de la circulation*

URBANISME CENTRE-VILLE



RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE : UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE AU CŒUR DU PROJET

La municipalité a à cœur de transformer notre centre-ville pour en faire un lieu où il fait bon vivre, se promener, se retrouver et être fier de notre commune. Ce projet de rénovation vise non seulement à moderniser l'aspect architectural de notre centre, mais aussi à lui redonner vie en dynamisant l'activité économique locale. Pour mener à bien cette ambition, nous avons fait appel à un cabinet extérieur composé de spécialistes en architecture, urbanisme, aménagement paysager, réseaux (VRD), économie et maîtrise d'ouvrage.

Leur expertise nous accompagne pour concevoir un projet qui respecte l'identité de notre ville tout en répondant aux besoins de ses habitants. Mais au-delà des aspects techniques, ce qui est essentiel pour nous, c'est votre voix. C'est pourquoi la ville a lancé une démarche de concertation citoyenne afin d'écouter, d'entendre et d'intégrer vos idées et attentes.

Chaque habitant est invité à participer à cette réflexion collective, car c'est ensemble que nous construirons le centre-ville de demain. Une étude urbaine approfondie a été réalisée pour analyser les contraintes et opportunités du territoire, mais c'est votre participation qui donnera toute sa richesse au projet. En impliquant la population, nous souhaitons garantir que les décisions prises reflètent véritablement les souhaits de ceux qui vivent et travaillent ici...

Ensemble, faisons de ce projet une réussite partagée, un centre-ville qui rassemble, respecte notre identité locale et répond aux attentes de tous.

Votre avis compte, votre engagement est précieux. Continuons à bâtir, main dans la main, un avenir dynamique et convivial pour notre commune.

Le planning prévisionnel proposé par le cabinet Palabréo



Alors que le nouveau PLU vient d'entrer en vigueur et que débute une concertation avec les Parminois sur le futur cœur de ville, il est utile de replonger dans le Parmain d'antan.

DU 6 AU 31 DÉCEMBRE UNE EXPOSITION HISTORIQUE « PARMAIN 1900 », AURA LIEU À LA MAIRIE.

Une scénographie montée à partir du fonds photographique de la commune, avec conférence et animations (programme complet à l'automne). Ce n'est peut-être pas le Parmain de nos souvenirs auxquels notre mémoire nostalgique procure souvent un lustre avantageux. Mais c'est le Parmain du début du siècle, là où il commence vraiment à se constituer en tant que ville. Un regard sur la réalité urbaine de l'époque pour mieux imaginer notre future ville ensemble...



LOGEMENT

Un nouveau projet d'habitat pour renforcer la vitalité de notre commune

Nous sommes heureux de vous présenter un projet d'aménagement qui s'inscrit dans la dynamique de développement durable et de cohésion de notre commune. Situé dans le quartier de Jouy-le-Comte, ce projet innovant vise à offrir un cadre de vie agréable, respectueux de l'environnement et adapté aux besoins de tous.



Un site en harmonie avec son environnement

Le terrain concerné, d'une superficie de 14 785 m², se trouve en limite Nord-Est de la commune, à proximité du quartier de Montrognon. Discret et dissimulé dans un vallon verdoyant, son intégration dans le paysage est pensée pour préserver la beauté naturelle du site, notamment en conservant la prairie fauchée en limite nord et en maintenant un corridor écologique essentiel pour la biodiversité locale.

Un projet respectueux du patrimoine et de la nature

Ce projet a été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, en raison de sa proximité avec les monuments historiques, notamment l'église Saint-Denis de Jouy-le-Comte. Il respecte également le cadre réglementaire du PLU, en zone AU2, et s'inscrit dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Les Terribus » rue du Clos Pollet, visant à revitaliser le secteur tout en conservant ses qualités paysagères.



Une offre de logements diversifiée et accessible

L'ambition est d'accueillir de nouveaux habitants en proposant 42 logements sociaux, répartis en 18 maisons individuelles et 24 logements collectifs. Ces habitations, conçues dans un style traditionnel et harmonieux avec l'architecture locale, seront équipées de matériaux durables et de haute qualité. Elles bénéficieront d'un aménagement bioclimatique, favorisant le confort thermique et la gestion responsable des eaux pluviales.

Un cadre de vie convivial et écologique

Le projet prévoit également la création d'espaces communs attractifs : une aire de jeux pour enfants et une placette centrale pour favoriser les rencontres. Plus de 260 arbres seront plantés pour renforcer la végétation, tout en assurant un environnement sain et apaisant.

Une mobilité facilitée et respectueuse de l'environnement



Le stationnement a été pensé pour répondre aux besoins des résidents et visiteurs, avec 93 places extérieures, dont 7 adaptées aux personnes à mobilité réduite. Des locaux pour vélos seront également aménagés pour encourager la mobilité douce. La voirie intérieure sera conçue pour garantir la sécurité et la fluidité des déplacements.

Un engagement pour un avenir durable

Ce projet s'inscrit dans une démarche responsable, respectant la réglementation RE 2020, pour une construction à faible consommation d'énergie. Il contribue à renforcer la mixité sociale par quartier, à préserver notre environnement et à offrir un cadre de vie de qualité à nos futurs habitants.



Nous sommes convaincus que cette opération participera activement à l'attractivité et au dynamisme de notre commune, tout en respectant son patrimoine et ses espaces naturels.

Une convention a été signée entre monsieur le préfet du Val d'Oise et la collectivité afin que les bénéficiaires de ces logements soient principalement dédiés aux professions dites essentielles, c'est-à-dire les personnels hospitaliers, gendarmerie, gardiens de prison.

*Nadine Calves
Adjointe chargée de l'urbanisme, du patrimoine et de l'habitat*



MATINÉE ÉCO-CITOYENNE

Dimanche 16 mars, des Parminoises de tous les âges courageux et motivés ont participé à cette matinée éco-citoyenne.

Une belle récolte ! Mention spéciale aux enfants . Bravo à tous pour cette implication ! Une grande réussite pour cette opération qui s'est terminée par un verre de l'amitié.

Le club d'aviron a effectué le nettoyage des berges mercredi 12 mars...Beaucoup de déchets plastique ont été retirés des branches, des arbres (crues) et divers déchets ramassés... En plus des déchets dans le bateau moteur, ils en ont ramassé 3 gros sacs...



DÉCHETTERIE MOBILE

La municipalité et le syndicat de traitement des déchets TRI-OR ont organisé le samedi 26 avril une déchetterie mobile réservée aux Parminoises et particulièrement utile pour les personnes non véhiculées. Installée allée des Peupliers près du stade Jacques Hunaut, de 9h à 17h elle a vu le passage de 153 usagers de notre commune.

L'utilisation de cette déchetterie était soumise aux conditions suivantes :

- > se munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité au même nom (badge TRI-OR inutile car pas de lecteur sur place) ;
- > aucune remorque n'était acceptée (possibilité de déposer directement en déchetterie fixe) ;
- > certains déchets ont été refusés (conformément aux annonces par affichage).



Voici les quantités qui ont été recueillies :

- 5 bacs de déchets électriques et électroniques,
- 3 bacs de déchets ménagers spéciaux (peinture et produits divers),
- ½ bac 60 l de piles,
- ½ caisse de capsules de café,
- ½ bac de bouchons plastiques,
- ½ bac d'ampoules et néons,
- ½ bac de cartouches d'encre,
- 1 borne pleine à 100% de textiles,
- 3 batteries,
- 2 bennes de bois : 2,66 t
- 3 bennes d'encombrants : 2,8 t
- 2 bennes de ferraille : 1,26 t
- 1 benne gravât : 1,6 t



COLLECTE DES DÉCHETS : DU NOUVEAU...

Standardisation des couvercles de conteneurs, extension des consignes de tri, prise de rendez-vous pour le retrait des encombrants, modification des passages de collecte : autant de mesures récentes nécessitant la mise à jour des dispositions en vigueur sur le territoire de Parmain. Un nouvel arrêté municipal permanent (n°2025/096) est ainsi venu réglementer la collecte des déchets ménagers et assimilés. Il est intégralement consultable sur le site de la mairie. Le non-respect des dispositions de l'arrêté expose le contrevenant à des pénalités financières

En voici les dispositions essentielles :

Il est interdit de déposer ou projeter sur la voie publique à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, et en dehors des récipients agréés par la collectivité, des résidus quelconques ou immondiçes quelle qu'en soit la nature ainsi que les produits de balayage provenant de l'intérieur des propriétés privées ou publiques.

Pour la collecte en porte à porte

• Le dépôt des déchets ménagers est autorisé au moyen de conteneurs de couleur noire mis à disposition des usagers, le long des voies publiques ou sur les dépendances du domaine public.

Les déchets de tri propres et secs doivent être déposés dans des conteneurs mis à disposition des usagers de couleur jaune (ou bleue).

Les bouteilles et bocaux en verre doivent être présentés dans des conteneurs de couleur verte.

Des déchets non recyclables qui seraient présentés avec les déchets recyclables seront refusés à la collecte.

Les cartons d'emballage ne pouvant trouver place dans les conteneurs peuvent être collectés à condition d'être mis à plat et placés à côté des conteneurs.

• Le dépôt des ordures ménagères est autorisé le long des voies publiques ou sur les dépendances du domaine public devant ou le plus proche possible du lieu de domicile le jour de la collecte.

Les habitants d'impasse ou de voie privée ont l'obligation de déposer leurs bacs de ramassage à l'extrémité de la voie desservant leur domicile si celle-ci n'est pas accessible au véhicule de ramassage ou au lieu de regroupement défini avec le service.

• Jours et horaires de présentation des déchets :

La collecte s'effectue avec les fréquences suivantes : (en application du calendrier)

- Déchets propres et secs : les lundis
- Ordures ménagères : les mercredis
- Verres : le 4^{ème} mercredi de chaque mois

Cas particuliers : Pour les collectifs et centre-ville visés par l'arrêté : les mercredis et vendredis

En cas de changement des jours de collecte, les usagers seront informés par les moyens de communication habituels (presse, affichage, tract, communication dématérialisée ...).



• La sortie des conteneurs est autorisée la veille du jour de collecte à partir de 19 heures et leur rentrée doit être effectuée le plus tôt possible après la collecte et au plus tard le soir du jour de la collecte.

Il est interdit de laisser sur la voie publique un ou des bacs en dehors des horaires de collecte sous peine de sanction comme prévu à l'article R632-1 du code pénal.

Pour la collecte des encombrants

La collecte des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous auprès de TRI-OR (n°vert gratuit : 0800 089 095). La mise en place des objets encombrants ne doit pas avoir pour effet d'empêcher l'accès des piétons ou d'entraver la circulation des véhicules sur les voies publiques.

Sont interdits à la présentation de la collecte tous les autres déchets et objets interdits comme notamment les gravats, les bouteilles de gaz et extincteurs, les produits chimiques, les pneus et huiles de vidange, les souches et troncs d'arbres, les pots de peinture même vides, les solvants.

Pour le dépôt en déchetterie

Deux déchetteries sont mises à disposition pour les habitants de Parmain, commune qui fait partie du Syndicat TRI-OR.

- Champagne-sur-Oise : Z.A du Paradis – Rue Pasteur Prolongée – 95660 CHAMPAGNE-SUR-OISE

Tél : 01.34.70.05.60 – Mail : info@tri-or.fr

- Viarmes : Chemin des Réservoirs – 95270 VIARMES

Tél : 01.34.70.05.60 – Mail : info@tri-or.fr

Le règlement intérieur du Syndicat TRI-OR ainsi que les informations et horaires d'ouverture des déchetteries sont disponibles sur le site de TRI-OR info@tri-or.fr.

*Antoine Santero,
Adjoint chargé de l'environnement*



TRAVAUX RÉALISÉS :

- Alignement de l'angle du quai des Saules / rue de l'Abreuvoir (élargissement du rayon de braquage vers le pont).
- Réalisation d'un nouvel enrobé sur la chaussée du quai des Saules avec les tampons et ajouts de grilles d'avaloir.
- Panneaux sur route départementale : changement des panneaux directionnels par le Département.
- Réfection des trottoirs (bordures et revêtements) rue de la Paix (côté impair), ainsi que la réhabilitation de la chaussée sur la totalité de la rue.
- Aménagement pour PMR (Personne à Mobilité Réduite) sur les deux trottoirs rue de la Paix.

TRAVAUX EN EN COURS :

- Rénovation du mobilier urbain ==> remise en peinture des plots, bancs, barrières.
- Travaux rue du Général de Gaulle par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) :

Depuis fin avril, le SIAEP procède aux travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue du Général de Gaulle (entre la rue du Président Wilson et l'allée des Chevreuils). Les canalisations d'adduction en fonte grise qui ont 30 ans sont remplacées par des canalisations en fonte ductile qui est une véritable innovation technologique dotée d'une excellente propriété mécanique, et offre une grande résistance à la traction et de bonnes limites élastiques.

Le chantier qui s'étend sur une longueur de 1,5 km durera jusqu'au mi-septembre prochain. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Viabilité TPE de 7h30 à 17h.

Le calendrier des travaux a été séquencé en trois phases :

- Tronçon n°1 : Rue du Président Wilson --> rue Paul Ferry du vendredi 18 avril au jeudi 29 mai.
- Tronçon n°2 : Rue Paul Ferry --> Vieux Chemin du Potager du jeudi 29 mai au mercredi 16 juillet.
- Tronçon n°3 : Vieux Chemin du Potager --> allée des Chevreuils du mercredi 16 juillet au vendredi 12 septembre.

Pendant la durée des travaux sur chaque tronçon, la circulation est alternée par des feux tricolores et le stationnement interdit au droit du chantier. L'accès aux propriétés riveraines est maintenu.

FUTURS TRAVAUX :

Fin octobre, rue du Général de Gaulle, le département fera réaliser la réfection des 900 mètres linéaires à partir de la rue du Président Wilson jusqu'au plateau Vieux Chemin du Potager. La chaussée sera reprise sur 14 cm d'épaisseur en moyenne. Des reprises ponctuelles se feront sur 30 à 40 cm d'épaisseur. Les caniveaux cassés seront remplacés et les îlots seront refaits. Ces travaux seront effectués par les entreprises Colas et Cochery pendant les vacances scolaires (hors aléas), de jour puis de nuit :

- du lundi 20 au vendredi 24 octobre (5 jours)
- du lundi 27 au vendredi 31 octobre (4 nuits).

Travaux financés par le Département :

- Etudes (sondages de sol, recherche d'amiante, localisation des réseaux) : 30 000 €
- Reprises et renforcements : 90 000 €
- Couche de roulement et marquage : 220 000 €

TOTAL : 340 000 €



Quai des Saules



Panneaux directionnels



Rue de la Paix



Rue du Général de Gaulle

Valérie Michel
Adjointe chargée des travaux urbains - Voirie



ACCUEILS DE LOISIRS

Pendant la période écoulée les enfants de maternelle ont eu l'occasion de confectionner une fresque sur les temps de restauration et du soir afin d'égayer le parc de l'Accueil de Loisirs. Mercredi 9 avril les enfants de la Maison à Rêver ont eu l'occasion d'aller au Royal Kids de Chambly afin de grimper, sauter, jouer, rebondir, escalader tous ensemble.

Les enfants de l'école Louise de Bettignies ont pu fêter Pâques en avance autour d'un goûter amélioré proposé par les animatrices. Soleil et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Les enfants de l'école Louise de Bettignies ont également confectionné 5 magnifiques œufs de Pâques afin de décorer le jardin pour la chasse aux œufs organisée par la commune le samedi 12 avril.

Les enfants de l'Accueil de Loisirs Maurice Genevoix ont pu profiter d'une journée à l'accrobranche à Viarmes le mercredi 2 avril. Le matin les enfants ont pu évoluer sur des parcours plus ou moins difficiles avant de pique-niquer et d'aller s'amuser dans les structures gonflables à disposition.

Un grand merci aux équipes d'animation pour avoir proposé ces activités.

*Maximilien Waser.
Service enfance-jeunesse.*





SOLIDARITÉ AU COLLÈGE LES COUTURES



Après la collecte de jouets avant Noël pour le Secours Populaire, le Conseil de la Vie Collégienne de l'établissement a organisé une autre action solidaire, en faveur de l'Association d'Aide Alimentaire de L'Isle-Adam Parmain (AAIAP).

Une collecte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène s'est en effet déroulée du 31 mars au 4 avril dernier. Chaque matin, en entrant au collège, les élèves et personnels ont pu déposer leurs dons dans des cartons dédiés et chaque matin, les cartons se sont remplis ! 190 kilos ont été pesés en fin de semaine !

Le lundi 7 mars, certains élèves du CVC et des délégués de classe ont été invités au local de l'AAIAP afin de répertorier et de ranger le fruit de la collecte. Ils ont pu ainsi découvrir de l'intérieur le fonctionnement de l'épicerie solidaire de l'association, mesurer l'importance des dons et comprendre le rôle fondamental des bénévoles.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles de l'AAIAP pour leur confiance. Un immense merci aux élèves, à leurs familles, aux personnels et plus largement à celles et ceux qui ont participé en encadrant la collecte, en faisant un don ou en relayant l'information, à la réussite de cette action.

Le CVC du Collège Les Coutures



VERS UNE ÉCOLE PLUS APAISÉE ? LE COLLÈGE S'INTERROGE ET S'ENGAGE

Au collège Les Coutures, certains membres de l'équipe éducative explorent depuis peu une voie nouvelle pour mieux vivre ensemble : **la justice restaurative**. Cette approche, encore peu connue, s'appuie sur l'écoute, la parole et la coopération pour **prévenir les conflits, restaurer les liens abîmés** et favoriser un climat scolaire plus serein.

Pendant trois jours, une vingtaine de membres de la communauté éducative – enseignants, personnels, parents, infirmière, CPE, membres de la direction – ont participé à une formation animée par l'association Question de Justice. Cette expérience, marquante et parfois déroutante, a permis d'ouvrir un espace de réflexion collective autour de questions essentielles : **comment éduquer autrement et positivement, sans blâmer ni exclure, mais avec exigence, fermeté, bienveillance et humanité ? comment pratiquer au quotidien une autorité sans violence ?**

Des outils concrets ont été expérimentés : cercles dynamiques, cercles de parole, conférences restauratives... Autant de pratiques qui permettent d'instaurer un climat de confiance et de coconstruire des solutions, avec les élèves comme avec les adultes. Mais le chemin est encore à inventer. Les équipes se posent des questions, doutent parfois, débattent souvent. Ce n'est pas un modèle imposé, mais une réflexion ouverte, soutenue par l'Académie, et qui fera l'objet d'un accompagnement tout au long de l'année. La justice restaurative ne résout pas tout. Mais elle invite à changer de regard, voire parfois de posture, à redonner sa place à chacun dans la communauté scolaire, et à croire que l'on peut, ensemble avec les familles, les enfants, les professionnels du collège, bâtir une école plus juste, plus humaine et durablement ouverte au bonheur.

*Lyes Choulak
Chef d'établissement*

UNE ANNÉE POUR CRÉER LA VOITURE DE COURSE DU FUTUR

Mardi 13 mai, ce ne sont pas moins de vingt équipes en compétition à l'IUT de Mantes en Yvelines pour la finale académique du concours "Course en cours".

Les différentes équipes de 4 à 6 élèves sont venues présenter leur véhicule électrique du futur en taille réduite.

Les participants imaginent, conçoivent, fabriquent, testent et font courir leur mini voiture de course lors de différentes épreuves.

Le collège Les Coutures était représenté cette année par l'équipe « VaiaSea » composée de 4 élèves de 3ème (Enola, Talia, Ines et Sarah) accompagnées par leur professeur de Technologie. Cette équipe a brillamment représenté le collège en remportant le premier prix « Design » et fini à la 3ème place du classement général parmi 600 équipes au départ.

À n'en pas douter, elles sortiront grandies de cette formidable expérience. À l'année prochaine...

M. Lefèvre Professeur de Technologie



UN MOMENT FORT À LA SCÈNE ADAMOISE : LES COLLÉGIENS CHANTENT L'HUMANITÉ

Mardi 27 mai, les élèves de la chorale du collège Les Coutures ont fait vibrer la Scène Adamoise de L'Isle-Adam. Un concert plein d'émotions, de messages puissants, et surtout d'humanité.

Pendant plus d'une heure, ils ont chanté ce qui leur tient à cœur : l'ouverture aux autres, la solidarité, la paix, l'espoir d'un monde plus juste. Les paroles de nos collégiens sont fortes, leurs voix sincères sont fortes et le public comme nous tous est profondément touché par leurs messages.

Ce concert n'était pas un simple spectacle de fin d'année : il a reflété tout ce que nous cherchons à transmettre au collège – le respect, l'écoute, le vivre-ensemble. Nos élèves, talentueux, engagés et unis, ont porté des messages profonds. Ils nous ont donné à entendre leur rêve : celui d'un monde plus fraternel entre les peuples.

Ce projet au cœur de notre démarche éducative s'inscrit dans une démarche plus large, celui d'un projet d'établissement centré sur le bien-être de chacun. Ainsi, tout au long de l'année, les élèves préparent ce spectacle sous la direction de Madame Lévy Parry, enseignante d'éducation musicale, passionnée et entièrement dévouée à leur réussite.

Mais cette aventure musicale n'existerait pas sans l'implication de toute la communauté éducative. Cette chorale est en effet intergénérationnelle : des enseignants y chantent avec les élèves, et les musiciens sont, pour la plupart, des membres de l'équipe pédagogique. Il faut leur rendre hommage. Ce fut un concert live inoubliable.



Cette soirée restera sans aucun doute gravée dans les mémoires. Pour la qualité des chants et la beauté des voix, mais surtout pour ce qu'elle a révélé de nos jeunes : leur capacité à se mobiliser, à créer, à coopérer, et à croire en l'avenir.

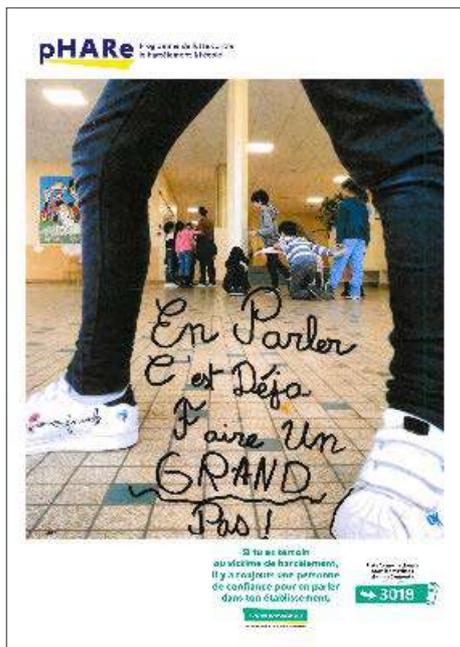
Un immense merci à notre cheffe de chœur, aux enseignants, aux personnels, aux familles, et aux élus des communes de Parmain, Valmondois et Butry-sur-Oise, à la direction académique qui soutiennent avec constance les projets artistiques et éducatifs du collège.

Et bien sûr, bravo à nos choristes : vous nous avez émus, vous nous avez inspirés.

*Lyes Choulak
Chef d'établissement*



NON AU HARCÈLEMENT



La classe de CE2 de Mme Leborgne de l'école Maurice Genevoix a participé au Prix « Non au Harcèlement ». Elle a remporté le Prix départemental avec une affiche imaginée par les enfants : la première séance a permis de trouver le slogan puis les enfants ont choisi d'utiliser la photo pour le représenter.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu jeudi 15 mai au lycée Monod d'Enghien en présence de Monsieur Olivier Wambecke, directeur académique. Six enfants de la classe ont été tirés au sort pour représenter la classe à la cérémonie. Maximilien nous a accompagnés grâce au minibus mis à disposition par la mairie. Nous étions accompagnés par une représentante de la Circonscription.



*Emilie Leborgne
Directrice de l'école MG élémentaire*

CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Pour tout renseignement, contactez le CCAS : 01 34 08 95 83



La municipalité, par le biais de son CCAS, a établi un partenariat avec l'association Actiom (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) afin d'optimiser votre pouvoir d'achat en matière de complémentaire santé. Cette association, à but non lucratif, sélectionne des complémentaires santé à des tarifs attractifs grâce au principe de mutualisation. Ce dispositif s'adresse à tous les Parminois sans condition de ressources : seniors, demandeurs d'emploi, étudiants sans oublier les professions libérales, les artisans et les commerçants (sans limite d'âge, ni questionnaire de santé).

Si vous souhaitez comparer vos prestations actuelles ou accéder à une complémentaire santé à un tarif avantageux, prenez rendez-vous pour un entretien individuel avec un conseiller qui étudiera avec vous le contrat le plus adapté à vos besoins exprimés et au meilleur tarif.

Permanences les mercredis suivants (à réserver auprès du CCAS) :
- 18 juin, 9 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre.

DISPOSITIF D'AIDE AU FINANCEMENT DU BAFA POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS



Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme nécessaire pour encadrer de façon occasionnelle des enfants ou adolescents.

Il est un outil important pour offrir une première expérience professionnelle aux jeunes et leur permettre de s'investir à travers des activités d'animation.

Son coût peut néanmoins être un frein pour des jeunes.

Pour favoriser son obtention, le CCAS, lors de son conseil d'administration du 28 mai 2025, a **proposé une aide à la formation BAFA** à hauteur de 500 € pour 2 personnes.

En contrepartie, chaque animateur stagiaire effectuera du bénévolat, dans le cadre de son stage pratique, au sein du service accueil de loisirs.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site Internet de la ville et devra être envoyé avant le 15 juillet par mail au CCAS : gribeiro@ville-parmain.fr

UN MERCREDI PAR MOIS POUR SE RETROUVER... AUTREMENT

À partir de la rentrée de septembre, une belle nouveauté fait son apparition à Parmain : **un repas intergénérationnel sera proposé un mercredi midi chaque mois, à la restauration scolaire.**

L'objectif est simple mais essentiel : favoriser les échanges entre générations, autour d'un repas convivial partagé avec les enfants de l'accueil de loisirs. Un moment pour discuter, rire et tout simplement créer du lien. C'est aussi une manière de lutter contre l'isolement, en offrant aux aînés un temps d'échange et de partage dans un cadre chaleureux avec nos petits parminoïses.

Pas besoin de conditions de ressources, ni d'âge minimum pour y participer : il suffit d'être autonome et résident de Parmain.

Les repas sont préparés par notre cuisine centrale : entrée, plat et dessert seront servis aux seniors comme aux enfants.

Le tarif est fixé à 5 € par repas, à régler directement au CCAS (par chèque à l'ordre du Trésor Public). Toute réservation sera facturée.

Pour tout renseignement ou pour vous inscrire, contactez le CCAS.

Parce que le lien intergénérationnel, ça se cultive aussi... autour d'une table.

CANICULE, PRÉVENIR LE RISQUE

Dès le mois de juin, le CCAS a pour mission de recenser, et d'inscrire à leur demande, sur un registre nominatif et confidentiel, les administré-es de plus de 65 ans, les administré-es en situation de handicap et les administré-es isolé-es vivant à domicile avec pour objectif :

- D'anticiper le recensement des personnes isolées
- De rappeler les consignes pour adopter les bons gestes.

En cas de canicule, le registre permet d'établir un contact avec les personnes inscrites, afin de leur rappeler les mesures de prévention, de s'assurer qu'elles ont ce dont elles ont besoin et de s'assurer de leur bien-être.



Les Parminoïses souhaitant être contactés peuvent se faire recenser par le CCAS :

Tél. : 01.34.08.95.83

Mail : gribeiro@ville-parmain.fr

Faisons preuve de solidarité : si vous connaissez dans votre voisinage des personnes qui pourraient avoir besoin de l'aide de la municipalité, contactez le CCAS.

LE CCAS VOUS PROPOSE ÉGALEMENT

Mardi 22 juillet 2025 à 14h30 : Animation intergénérationnelle autour de la pétanque avec les seniors et les enfants âgés de 9/10 ans, allée des Peupliers.

Atelier gymnastique douce une fois par mois, les mercredis à 10h : 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre et 10 décembre 2025, salle Jean Sarment.

La Semaine Bleue aura lieu du lundi 6 au samedi 12 octobre.

En outre, si vous souhaitez participer **au pique-nique du quai des Saules** organisé par la municipalité le **lundi 14 juillet** à 12h et que vous rencontrez des difficultés à vous déplacer, contactez le CCAS pour qu'un transport puisse être organisé.

Renée Bou Anich,

Conseillère municipale, déléguée Affaires sociales - CCAS - Cimetières

SORTIES CCAS



JEUDI 15 MAI 2025 :

Cité Internationale de la langue Française : lieu culturel et de vie entièrement dédié à la langue française et aux cultures francophones, au cœur du château de Villers-Cotterêts dans l'Aisne, parcours permanent « l'aventure du Français » consacrée à notre langue.



MARDI 3 JUIN 2025 :

Musée de Viarmes : un voyage dans tout le XXe siècle à travers de nombreuses pièces qui présentent des scènes de vie quotidienne... Bistrot, école, commerces : les objets, décors et parfums d'autrefois stimulent les sens des visiteurs qui peuvent, durant la visite, constater l'évolution de la société, son impact sur nos modes de vie. Une exposition sur la Première Guerre Mondiale se tient également jusqu'au 30 juin 2025.

BIBLIOTHÈQUE LACHESNAYE



Beaucoup de choses se sont passées en bibliothèque ces derniers temps, cependant, nous souhaitons vous parler plus particulièrement d'un projet qui nous tient à cœur.

Coup de projecteur sur le projet « Tous différents ».

Afin de remplir pleinement sa mission d'accueil pour tous, l'équipe de la bibliothèque a souhaité développer son offre et ses actions à destination des personnes en situation de handicap (collections, services, ateliers et rencontres...).

La bibliothèque, soutenue par la mairie, s'est ainsi engagée dans un projet sur 3 ans intitulé « Tous différents » afin de développer l'accessibilité de la bibliothèque, sensibiliser au handicap et au droit à la différence, et faire évoluer les regards.

Le projet se déclinera donc à travers 3 thématiques différentes et sur 3 années :

- > 2025 : Les troubles DYS
- > 2026 : Les troubles visuels et auditifs
- > 2027 : Les troubles du spectre autistique

Les troubles DYS correspondent aux troubles du langage et des apprentissages : dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysgraphie ou dysorthographe.

En bibliothèque, nous rencontrons de plus en plus d'enfants touchés par des difficultés de lecture (selon la FFDys, 4 à 5% des élèves d'une classe sont dyslexiques en France, soit un à deux enfants par classe statistiquement).



Comme l'accès au savoir, à l'information et aux pratiques culturelles est au centre des enjeux des bibliothèques, nous avons donc un rôle à jouer pour favoriser l'inclusion des lecteurs dyslexiques !

Voici les actions que nous avons choisi de mettre en place tout au long de cette année 2025 :

1. Conférence et atelier autour des troubles DYS avec l'association Partage DYS VO 95 ! (Gratuite mais sur réservation).

Conférence pour sensibiliser et informer aux différents troubles DYS. Cette conférence sera suivie par un atelier : « dans la peau d'un DYS », une mise en situation pratique, ludique et instructive.

Cette première action a déjà été effectuée le 8 mars 2025 et a beaucoup été appréciée. Nous avons ainsi touché et sensibilisé 22 adultes.

2. Café-Parents DYS en bibliothèque animé par Sandrine PORTEBOEUF, Psychologue clinicienne (gratuit mais sur réservation)

Deux Café-Parents DYS vont se dérouler dans nos locaux les 24 mai et 21 juin. Ainsi, les parents ou les professionnels intéressés, vont pouvoir échanger et obtenir les conseils d'une psychologue, mais également d'échanger avec d'autres parents.

3. Des ateliers DYS, en bibliothèque pour les classes intéressées (lecture d'albums sur la thématique DYS et discussions)

4. Acquisition d'un fonds spécifique et réaménagement de nos collections en section jeunesse pour permettre aux enfants dyslexiques de trouver des livres adaptés dans nos collections.

5. Séances de jeux DYS (juin et octobre, gratuites mais sur réservation).

Que vous soyez curieux ou touché par les troubles DYS, n'hésitez pas à venir en bibliothèque afin d'obtenir plus d'informations !

Heures d'ouverture au public :

- Mardi : 14h-18h
- Mercredi : 10h-12h30 et 14h-18h
- Vendredi : 10h-12h30 et 14h-18h
- Samedi : 10h-12h30 et 14h-17h

Bibliothèque Lachesnaye

12 rue Guichard - 95620 Parmain - 01 34 08 95 92

bibliotheque@ville-parmain.fr - <https://parmain.bibenligne.fr>

Instagram : Bibliothèque Lachesnaye

RETOUR SUR IMAGES

PARMAIN SOUS LES ÉTOILES



Cet événement s'est déroulé Samedi 5 Avril par une belle journée ensoleillée au stade et salle Jean Sarment. Ateliers et conférence pour les enfants, visites commentées sous un planétarium, conférence le soir de l'astrophysicien Sébastien Carassou, stands de vente de livres et de météorites ont contribué au succès de cet événement organisé en partenariat avec l'association Albiréo 95.

Nous remercions chaleureusement M. le maire, toute l'équipe de la mairie de Parmain ainsi que toutes celles et ceux qui sont venus nous rencontrer et sans qui nous ne pourrions partager notre passion pour l'astronomie. Comme le dit ce proverbe perse "La nuit cache le monde mais révèle un univers", alors levez les yeux au ciel, c'est à la portée de tous.



COMMÉMORATION 8 MAI



La Marseillaise a été interprétée par les élèves des écoles Maurice Genevoix et Louise de Bettignies

CHASSE AUX ŒUFS



Samedi 12 Avril, dans le parc derrière la mairie, le lapin de Pâques a accueilli environ 250 petits Parminois ravis de récolter des œufs en chocolat qui ont résisté à cette journée ensoleillée. Un moment plein de convivialité.

INAUGURATION AIRE DE JEUX



Vendredi 23 Mai, les enfants ont inauguré officiellement la nouvelle aire de jeux du terrain Pré des Maillets. Après un bref discours de Louise Feinsohn adjointe en charge de l'enfance et des affaires scolaires, ils ont aidé M. le Maire à couper le ruban bleu blanc rouge. Un petit goûter et hop !

Sous le regard amusé de parents, d'élus et d'agents municipaux nos petits Parminois ont donné l'assaut aux jeux. Ici un pirate araisonnant un vaisseau corsaire ! Là une aventurière au-dessus de la falaise des dinosaures ! Ici encore un chevalier conquérant d'un château réputé imprenable ! Et là une spatonaute dans son vaisseau intersidéral !

Bref, tout comme nous à leur âge, rappelez-vous !

CONCERT DU CHŒUR GOSPEL DE CHAMBLY

Le 31 Mai, le chœur de gospel de Chambly s'est produit en concert salle Jean Sarment.

Le gospel véhicule essentiellement l'espoir et très souvent la joie que chacun peut trouver dans l'existence et dans l'espérance, malgré parfois des moments douloureux.

On ne peut pas comprendre le gospel, son déploiement et sa popularité aujourd'hui sans rappeler qu'il prend racine dans un épisode tragique de l'humanité et la souffrance des victimes de l'esclavage. Une musique issue de la rencontre des working songs chantées dans les plantations pour se donner du courage et du référentiel chrétien des black churches réservées aux esclaves.

Merci au chœur de gospel de Chambly, véritable moteur d'énergie positive, d'avoir illuminé cette soirée !



JEU DES 1 000 €



La sélection des candidats et l'enregistrement a eu lieu mercredi 4 juin salle Jean Sarment, devant une salle comble.

Le plus ancien des jeux radiophoniques, créé en 1958 par Henri Kubnick, reste l'une des émissions-phares de France Inter. Ce jeu est présenté par Nicolas Stoufflet depuis septembre 2008. A 12h45, le Jeu des mille euros est l'émission la plus écoutée de toutes les radios.

Cette émission en public est enregistrée dans les communes de France; elle est basée sur des questions de culture générale, toutes envoyées par des auditeurs. Les candidats sont sélectionnés sur place à l'heure des enregistrements.

CONCERT LA SIEMPRE ALEGRE



Samedi 7 juin salle Jean Sarment, le folklore argentin était à l'honneur. Chacarera, zamba argentine, tango, vidala, escondido, gato, chamame et même rock argentin ont été interprétés par Dana et Javier du groupe La Siempre Alegre.

L'occasion pour les spectateurs de découvrir également la sachaguitarra (guitare des monts en quichua santiagueño) instrument de musique combinant les sons de la mandoline, du charango (instrument à cordes pincées), de la guitare, de la sikus (flûte de pan andine) et du violon.

Un moment fort très apprécié par l'auditoire transporté à plus de 11 000 kilomètres dans l'hémisphère sud pendant près de deux heures !



SALON DE L'ARTISANAT D'ART, DU GOÛT, DES SAVEURS ET DE L'HORTICULTURE

Les 26 et 27 avril derniers, notre Salon de l'Artisanat d'Art, du goût, des saveurs et de l'horticulture a rassemblé 50 exposants. Métiers d'art et artisans, artisans de « goût et saveurs », démonstrations et ateliers ont attiré de nombreux visiteurs malgré le calendrier des vacances scolaires.

Marc Vallée, apiculteur qui vient fidèlement depuis 5 ans avec sa ruche pédagogique, ses abeilles et leur reine, a montré et expliqué le fonctionnement et le travail de ces infatigables petits ouvriers producteurs de miel, devant les yeux éblouis des petits... et des grands.

David Teillier, agriculteur et éleveur de La Ferme de Nointel, est venu avec poules, coqs et canes pour le grand bonheur des enfants, et bien sûr, avec les bons produits de sa ferme.

Ce weekend s'est déroulé sous des cieux cléments... heureuse surprise au vu de tous les précédents Salons de l'Artisanat que nous avons passé sous la pluie, dans le vent et parfois dans le froid.

Notre espace horticole animé par les jardiniers de la ville, fut une nouvelle fois un succès grâce à leurs précieux conseils de plantations et d'entretien des jardins.

La musique fut aussi de la fête avec Emily Vidrine, chanteuse louisianaise et son formidable musicien américain Thomas Bailey, au violon, à la guitare et au bandonéon, qui nous ont offert un concert de près de deux heures le samedi midi, en créole de la Louisiane avec une joie communicative qui a enchanté le public. Florence P. et sa formation musicale de jazz et variétés a pris la suite et nous a fait chanter et danser le samedi après-midi. L'Harmonie de la CCVO3F nous a également offert un beau moment musical jazzy le dimanche matin.



Philippe Desry

Délégué aux Commerces, à l'Artisanat et au Développement économique



EXPOSITION AGATA PREYZNER



Du 17 mai au 15 juin salle Lemaire, l'artiste peintre parminoise Agata Preyzner, a présenté une partie de son travail sur le thème « Minéralités » qui nous immerge dans l'univers mystérieux des pierres et de leur beauté. Sur ses toiles, qu'elle prépare et apprête elle-même « à l'ancienne » ...

lin brut dont la texture participe au rendu visuel final, colle de peau de lapin, ... elle crée des œuvres à partir de la vision et du ressenti que lui inspirent le diamant, les améthystes, l'ambre, et sa belle collection de marbres toscans, dites pierres paysages (paésines) visibles également dans l'exposition.

Agata Preyzner pratique et maîtrise plusieurs techniques picturales dont l'huile et la subtilité des glacis, et l'encre, extrêmement difficile à contrôler, sur de très grands formats.

C'est une partie du voyage artistique proposé dans une rétrospective de son œuvre qui se tiendra jusqu'en novembre :

Ce voyage dans l'univers d'Agata Preyzner comporte deux autres escales :

- "Paysages d'ici et d'ailleurs" du samedi 24 mai au dimanche 29 juin 2025 au Moulin de La Naze à Valmondois

- "Impressions valdoisiennes" du vendredi 7 au dimanche 16 novembre 2025 au Château Conti à L'Isle-Adam.

Ce projet a été monté grâce à la collaboration d'André Sallon, commissaire des expositions du Moulin de La Naze et Agnès Tellier, maire adjointe pour la Culture à L'Isle-Adam.

PRINTEMPS DES POÈTES

En mars, l'événement « Printemps des Poètes » a attiré plus de 400 visiteurs autour de la belle exposition à laquelle ont participé artistes et poètes.

Nos ateliers calligraphie (pour adultes) et création de « livres pauvres » pour les enfants de nos Accueils de Loisirs, ont remporté un franc succès, de même que notre Cabaret Poésie. Le concours de poésie qui a mobilisé des Parminois et des enfants de nos écoles et du collège nous a donné l'occasion de mettre en lumière de beaux talents. Le choix fut difficile, à tel point que nous avons dû allonger notre liste de prix.

Bravo à tous !



Les gagnants du concours de poésie 2025 sont :

Dans les catégories 1 et 2 :

École Louise de Bettignies : Seffana Aggabi pour « Les feux de l'amitié à Parmain ». Un second prix a été attribué à Lucas Assandri pour « La braise »

Collèges Les Coutures (6^{ème})

Premier Prix ex aequo :

Chloé Feuvrier pour « Flamme dans la nuit » poésie en 3 haïkus
Laszlo Israel-Poissier pour « Le phénix, flamme éternelle »

Dans la catégorie 3 (adolescents)

Hanaé Morel Lage (15 ans) pour « Crépitement de la vie »

Dans la catégorie 4 (adultes)

Carine Paris pour « Mon berger flamboyant »
Emmanuelle Vaillere pour « Vole, Volcan »

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Exposition Françoise Monpin

« Une vision colorée et joyeuse de la vie »

Du 21 au 29 juin salle Louis Lemaire, Françoise Monpin artiste peintre valdoisienne, présente une sélection de ses dernières œuvres. Diplômée de l'École supérieure des arts appliqués Duperré, en tant que graphiste et illustratrice, toute sa carrière professionnelle se déroule dans la publicité et l'édition. La retraite venue, elle décide « d'entrer en peinture ». De par sa formation, elle maîtrise l'art difficile de la composition (et du calibrage dans la page) et le transpose sur la toile. Elle apprend par elle-même en peignant six heures par jour tous les jours et se perfectionne dans quelques ateliers et notamment, dans un cours de modèle vivant.

Françoise peint donc chaque jour depuis près de trente ans avec passion, des sujets multiples et variés dans lesquels on retrouve toujours sa touche personnelle, quel que soit le sujet, l'outil, pinceau, couteau, ou la technique, huile, acrylique, pastel ou aquarelle.

Cette artiste à la créativité foisonnante allie sensibilité et humilité :

« Je peins pour apprendre... à peindre ».

Rencontres d'artistes

Du 8 au 23 novembre salle Louis Lemaire, notre Salon artistique annuel « **Rencontres d'Artistes** » aura pour thème « Comment les artistes du 21ème siècle ont retenu et interprètent les leçons des grands maîtres anciens » ... vaste programme... sous les bienveillants parrainages de Léonard de Vinci, de Joachim Patinier dit Patinir, d'Arnold Böcklin, de Vermeer,... et d'autres dont il vous faudra deviner les influences dans les œuvres exposées...

Lilas l'bontemps

La saison culturelle 2025 se terminera en chansons le vendredi 28 novembre, salle Jean Sarmant à 20h30, avec un concert de musique Québécoise « **Lilas l'bontemps** », un trio féminin inspiré par la musique traditionnelle québécoise. Lilas L'Bon Temps a tricoté un répertoire de chansons originales qui répondent aux classiques de ce folklore. Ambiance festive, musique riche et voix puissantes, ce voyage vous entraînera joyeusement dans l'univers de la musique celtique du Québec. Entrée libre.

*Martine Desry,
Adjointe chargée des Affaires Culturelles*

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

MUAY THAI BOXING PARMAIN

Notre prodige du Muay Thai Parminois Hubret ASHU faisait son premier combat pro en France dans la plus grande organisation française de Muay Thai, qui s'est soldé par une magnifique victoire où il a marqué les esprits du public et des organisateurs.

Si vous aussi vous voulez essayer le Muay Thai ou le MMA, n'hésitez pas à venir nous voir ou prendre contact pour un essai ou une inscription.

Loisir ou compétiteur, il y en a pour tout le monde, nous sommes 7 encadrants, tous diplômés afin de garantir votre sécurité et un bon encadrement. Le tout dans une ambiance familiale.

Lieu : gymnase Alain Colas, rue des coutures

Horaires :

Lundi et jeudi 18h/20h

Samedi 17h/19h

Pour les éducatifs 6/10 ans : lundi 17h/18h

Contact : 06 48 36 15 87

*Alexis Patin
Responsable du Muay Thai Boxing Parmain*



KUSTOM FESTIVAL ET TATTOO

Cela fait maintenant 20 ans que, chaque année, la salle Jean Sarment et l'allée des Peupliers résonnent au rythme des guitares rockabilly, vibrent sous les aiguilles des tatoueurs et accueillent des voitures plus rutilantes que le pare-chocs chromé d'une Cadillac.

Et tout ça, c'est grâce au Kustom Festival, le rassemblement le plus stylé du Val-d'Oise !

Venez découvrir le monde des années cinquante avec ces voitures Américaines « pré 66 ».

Ce festival est devenu une véritable institution locale, entre bananes gominées, tatouages old school et pin-up.

En 2025, ce sera notre dernier tour de piste. Après deux décennies de sueur, d'encre et de frites en barquette, le festival tire sa révérence, avec au programme 10 groupes et animations

Sortez vos plus belles robes et vous messieurs sortez vos plus belles tenues rock'n'roll **pour le week-end du 20 et 21 septembre 2025.**

Le bureau de l'association



AREJ



Le 16 mars dernier, nous avons organisé un concert à l'église ! Les Nuba Girls, 6 chanteuses, ont interprété a capella du gospel, du jazz et des chants traditionnels d'Europe Centrale. Le public, très nombreux, a été conquis par les voix pures et puissantes des Nuba Girls.

Programme à venir :

- Ouverture à la visite le dimanche 6 juillet de 15h à 18h.
- L'association sera présente au Forum des Associations le samedi 6 septembre à la salle Jean Sarment.
- Ouverture de l'église le dimanche 7 septembre de 15h à 18h
- Pour les Journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre, l'église sera également ouverte de 15h à 18h les deux jours.

Enfin, notez déjà les dates de notre exposition annuelle à la salle Louis Lemaire : du 25 septembre au 5 octobre.

Cette année le thème sera « Couleurs » et notre invité d'honneur Jean-Philippe AIZIER peintre adamois qui sera entouré comme d'habitude de nombreux peintres et sculpteurs.

Pour nous soutenir dans nos actions vous pouvez adhérer à l'AREJ (cotisation à partir de 15 €) en vous adressant au siège de l'association.

Notre site Internet : <http://arej.fr> est régulièrement mis à jour.

Contact : Dominique Mourget, AREJ, 24 rue du Moulin 95620 Parmain - 01 34 73 09 39 // 06 09 81 81 50 arej2@wanadoo.fr



Réfection de la sacristie deuxième quinzaine de mars. Après une bonne semaine de travaux, la sacristie a retrouvé sa jeunesse. Murs, plafond et éclairage ont été rénovés. Des prises de courant supplémentaires ont été créées.



LES CHŒURS DE LA VALLÉE DU SAUSSERON

Samedi 29 mars 2025 : concert de printemps « Luci Care » à l'église de Parmain

Par cette belle soirée printanière du 29 mars, les « Chœurs de la vallée du Sausseron » et la paroisse de l'Isle-Adam – Parmain ont eu le plaisir d'accueillir la chorale des « Cordes Liées » de Pontoise pour donner ensemble à Parmain, en l'église du Sacré Coeur un récital varié et lumineux, comme le titre donné à ce concert LUCI CARE !

Comme souvent dans une église, avec une très belle acoustique, nous avons pu interpréter un répertoire alliant musique de la Renaissance, musique sacrée mais aussi des pièces plus contemporaines de Gospel, musique traditionnelle de différents pays.

Ces chants ont été interprétés par nos chorales, union de voix et de coeurs, pour plus d'intensité et de profondeur, afin de donner à notre public un moment de transport et d'émotion.

Prochain concert : samedi 21 juin à l'occasion de la fête de la musique à l'église Saint-Denis de Méry-sur-Oise
Et pour nous rejoindre, nous serons présents au forum des associations de Parmain et de Méry en septembre
chorale.sausseron@gmail.com



WATERPOLO



La saison 2024-2025 s'achève pour notre club de waterpolo L'Isle-Adam/Parmain et d'ores et déjà les résultats ont été exceptionnels.

Au niveau Régional

L'équipe U.09 est championne d'Île-de-France
L'équipe U.10 est finaliste contre nos voisins Taverny
L'équipe U.11 est championne d'Île-de-France
L'équipe U.13 est finaliste contre Choisy-le-Roi
L'équipe U.15 finit 5ème du championnat
L'équipe U.17 est finaliste contre nos voisins Taverny

Au niveau National

L'équipe U.14 demi-finaliste du championnat de France Honneur
L'équipe U.16 demi-finaliste du championnat de France Excellence
6 joueurs retenus en sélection régionale U.11
2 joueurs retenus en sélection U.13 finissent 3ème du championnat de France



1 joueur retenu en sélection U.15 finit vice-champion de France
3 joueurs retenus en sélection régionale U.17
2 joueurs retenus en sélection nationale U.16 qui participeront au championnat d'Europe cet été.

Au niveau International

L'équipe U.12 a remporté la " CH'TI CUP" qui s'est déroulée à Lille
2 équipes U.10 et U.14 participeront à la "HOPLA CUP" à Mulhouse fin mai et au tournoi "HABAWABA" en Italie fin Juin.

Des résultats obtenus grâce au travail des entraîneurs et bénévoles du club.

De l'apprentissage de la natation par le biais du waterpolo dès 5 ans au plus âgé dans le groupe loisir, chacun y trouvera sa place.

Pour plus de renseignements, sur le site :

www.asvowaterpolo.fr par courriel asvowaterpolo@gmail.com
ou par téléphone au 06 10 68 80 14

Inscription des nouveaux adhérents dès le mois de juillet.



MAISON DE RETRAITE QUAI DES BRUMES



Le Jeudi 27 mars, à l'occasion de la **journée nationale de la gérontologie**, la résidence Quai des Brumes a organisé sa journée **Prévention et bien Vieillir** afin de sensibiliser et dépister les fragilités. À cette occasion ont été proposés des ateliers tels qu'un parcours moteur, ainsi qu'un atelier mémoire.

Renée Bou Anich, qui représentait la municipalité, a assisté à l'atelier «adresse» qui s'est tenu en extérieur et à permis de profiter de ce bel après-midi printanier.

Résidentes et résidents ont apprécié la présence d'un membre de l'équipe municipale et ont accepté de poser pour quelques photos.

Le Samedi 12 avril, sous la présidence de 4 membres du comité miss Val d'Oise a eu lieu l'**élection de Miss et Mister Quai des Brumes** chaque candidate et candidat était accompagné d'une future Miss Val d'Oise.



Après délibération, Mme Mauricette Even âgée de 97 ans a été élue Miss Quai des Brumes.

M. Bernard Cartier âgé de 82 ans a été pour la première fois élu Mister Quai des Brumes.

Parité respectée.

Cette manifestation s'est déroulée dans une chaleureuse ambiance et a été suivie d'une collation de petites douceurs préparées par le personnel de l'établissement.

Le jeudi 24 avril à 15h, a eu lieu l'**inauguration de la bibliothèque** de cette Résidence. Installée dans le salon du Gentleman d'Epsom, lieu clair et chaleureux. Cette bibliothèque montée et réalisée avec l'aide de notre bibliothèque municipale, est composée d'ouvrages offerts par les familles des résidents. Elle disposera également de la presse et de divers magazines Elle sera un lieu d'échanges, de convivialité, d'ouverture où seront accueillis également les enfants des Accueils de Loisirs, pour des ateliers de lecture.



Étaient présents des membres des familles, une quinzaine de résidents, la journaliste de la Gazette, Colette Mary, et les soignants. Mme Florkowski remercie infiniment la direction de la bibliothèque Lachesnaye qui a largement contribué à la création de cette bibliothèque.

Au nom de M. le maire, Renée Bou Anich a formulé les félicitations de la ville pour cette belle réalisation.

Un goûter a été offert à l'ensemble des participants.

*Renée Bou Anich
Conseillère municipale chargée des affaires sociales*

ACCUEIL DE LA MAIRIE

OUVERTURE LES JEUDIS SOIR DE 17H À 19H

La dématérialisation des démarches administratives permet à de nombreux Parminois de s'affranchir des horaires d'ouverture de la mairie. Toutefois, certaines démarches nécessitent parfois la présence physique des administrés. Or ces derniers ne peuvent pas toujours se rendre disponible au cours des heures d'ouverture traditionnelles en semaine.

C'est la raison pour laquelle, en complément et à titre expérimental, l'accueil de la mairie restera ouvert de 17h à 19h les jeudis soir suivants :

• **Juin :** les 5 - 12 - 19 - 26 / **Juillet :** le 3 / **Septembre :** les 18 - 25 / **Octobre :** les 9 - 16

Pour rappel, l'accueil de la mairie sera ouvert de 9h à 12h les samedis matin suivants :

• **Juin :** les 7 - 21 / **Juillet :** le 5 / **Août :** le 30 / **Septembre :** les 6 - 20 / **Octobre :** les 4 - 18

TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le service Pour Aider à la Mobilité (PAM) est un service public de transport, sur réservation qui a pour but de faciliter les déplacements en Île-de-France, des personnes à mobilité réduite, en situation d'handicap ou dépendantes. À compter du 1^{er} septembre 2025, le service PAM95, actuellement piloté par le Conseil Départemental du Val-d'Oise, évolue. Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'harmonisation régionale des personnes en situation de handicap partout en Île-de-France.

À cette même date, l'entreprise Kisio, nouvel opérateur désigné par IDFM, remplacera Transdev pour assurer les transports PAM. Cette transition se fera dans la continuité du service actuel, sans nécessiter de réinscription pour les usagers déjà adhérents au service. Le Val-d'Oise est le dernier département francilien dont le service PAM est intégré au niveau régional

Pour les trajets avant le 1^{er} septembre 2025

Contactez PAM95 aux coordonnées habituelles :

- Par internet sur le site :
- Par téléphone au 0 806 00 95 95 (prix d'un appel local) ;
- Par mail à l'adresse : pam95@transdev.com
- En agence Pam 95 située au 124 rue Salvador Allende, 95870 Bezons.

Pour les trajets après le 1^{er} septembre 2025

Une fois inscrit ou réinscrit il est possible de réserver pour des trajets qui ont lieu à partir du 1^{er} septembre 2025 en contactant le nouveau centre de service PAM francilien :

- par internet sur le site pam.iledefrance-mobilites.fr ;
- par téléphone au 0 800 00 18 18 (service et appel gratuits) du lundi au dimanche de 7h à 20h ;
- par courriel à l'adresse : contact@pam.iledefrance-mobilites.fr
- en agence située au 24 allée Vivaldi 75012 Paris, ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h (hors jours fériés).

NB : Le PAM ne doit pas être confondu avec le service de Transport A la Demande mis en place par la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) afin que les personnes âgées de plus de 60 ans, à mobilité réduite, demandeurs d'emploi, personnes en insertion professionnelle, ou bénéficiaires de l'APA puissent se déplacer pour des rendez-vous médicaux, des démarches administratives dans le Val d'Oise, des déplacements vers les centres commerciaux et marchés sur le territoire de la CCVO3F. Les bénéficiaires sont pris en charge et accompagnés à leur domicile.

TRANSPORTS : DU NOUVEAU POUR LES ÉLÈVES

Transport des élèves :

Créé en 1969, le Syndicat Intercommunal de Transports d'Élèves (SITE) de Beaumont-sur-Oise | L'Isle-Adam a vécu. Chargé d'organiser les services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires), ce syndicat regroupait 24 communes du Val-d'Oise dont Parmain et permettait à près de 2 000 élèves de rejoindre 16 établissements scolaires (10 collèges et 6 lycées).

À compter de septembre 2025, Île-de-France Mobilités reprendra la compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (CSS) pour l'ensemble des communes du SITE.

Dans ce cadre, IDFMobilités sera désormais chargée de :

- Traiter les demandes de cartes Scol'R.
- Organiser les circuits en lien avec les transporteurs.
- Vérifier et régler les factures.
- Contrôler la conformité des points d'arrêt.
- Assurer le suivi de la qualité de service, notamment par des contrôles sur le terrain.

- Gérer les incivilités signalées.
- Collaborer directement avec les établissements scolaires dont notamment pour anticiper d'éventuelles modifications ponctuelles d'horaires.

Les inscriptions et les paiements de la carte Scol'R se feront en ligne, à partir d'un pc ou d'un smartphone, sur le lien :

www.iledefrance-mobilites.fr

L'inscription en ligne est à privilégier.

En cas d'impossibilité, il est possible de se rendre 21 rue du Petit Albi - Parc de l'Horloge - 95800 CERGY, aux jours et horaires suivants :

- Du 12 juin au 31 août les lundis et mardis : 9h à 12h / 14h à 16h
 - A compter du 1^{er} septembre les mercredis : 9h à 12h / 14h à 16h
- Le service des circuits spéciaux scolaires peut être contacté sur l'adresse : css95@iledefrance-mobilites.fr

TITRES D'IDENTITÉ CHANGEMENT DE NOM CHANGEMENT DE PRÉNOM



À partir de la rentrée 2025, toute personne ayant changé de nom et/ou de prénom verra automatiquement ses anciens titres d'identités invalidés dans un délai de 3 mois après la mise à jour de son acte de naissance. Cette mesure vise à garantir la cohérence des documents d'identité et à prévenir les risques de double identité.

Depuis le décret n°2024- 689 du 5 juillet 2024, les cartes d'identité et passeports délivrés avant un changement de nom et ou de prénom ne sont plus valables 3 mois après l'actualisation de l'acte de naissance de l'utilisateur concerné. Ce principe s'appuie sur la loi du 6 fructidor An II, qui interdit à tout citoyen de porter un autre nom que celui figurant sur son acte de naissance. Il s'agit d'éviter qu'un même individu puisse posséder plusieurs identités officielles. Dans quelques mois, cette invalidation des titres sera automatique.

À partir du mois de septembre, dès que la modification de son acte de naissance sera effective, l'utilisateur sera informé par SMS ou par courrier, du délai de 3 mois

avant une validation automatique de ses anciens titres. Pour les demandes de changement de nom et/ou de prénom antérieures à juillet 2024, ce délai commencera à courir dès l'information des usagers concernés.

Ce qu'il faut faire en cas de changement de nom et/ou de prénom :

- Renouvelez vos titres d'identité dès l'actualisation de votre acte de naissance.
- Prenez rendez-vous en mairie et rassemblez les justificatifs (dont l'acte modifié).
- Conservez vos anciens titres. Le renouvellement est gratuit si vous les présentez.
- Mettez à jour vos autres documents, permis de conduire, carte vitale.
- Informez les administrations de votre changement d'état civil.

Attention : le mariage permet à chaque époux d'utiliser le nom de l'autre époux ou un double nom comme nom d'usage. Mais il est sans effet sur le nom de naissance des époux : chacun conserve son nom de famille. Ce nom restera toujours inscrit sur ses papiers, sauf si la personne engage une procédure de changement de nom limitée aux cas spécifiques visés par le décret ci-dessus.

CARTE VITALE DÉMATÉRIALISÉE



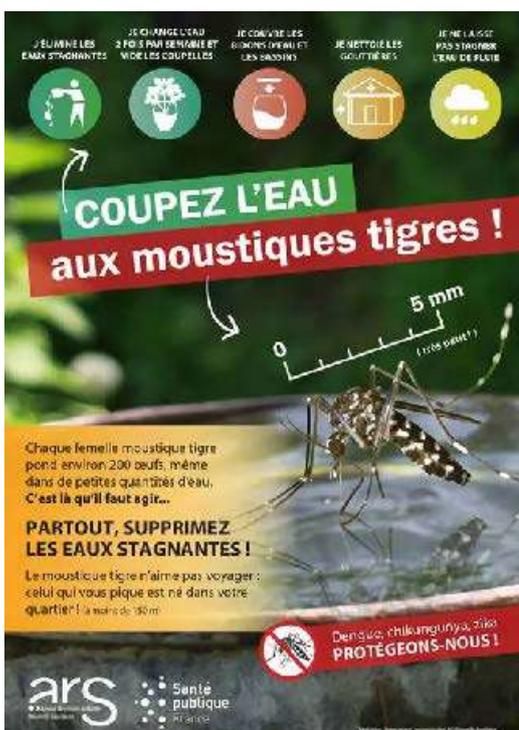
Depuis le 18 mars 2025, tous les assurés détenteurs de la carte d'identité au format carte bancaire (CNle), peuvent, via l'application France Identité, activer très facilement leur appli carte Vitale. Pour les autres assurés, le déploiement dans le département du Val-d'Oise sera effectif en fin d'année.

L'appli carte Vitale est une version dématérialisée de la carte Vitale sur smartphone, en complément de la carte physique, qui continue d'exister. Elle comporte les mêmes fonctionnalités que la carte physique.

Pour être éligible à l'activation de l'appli carte Vitale via le parcours France Identité, il faut :

- être en possession d'une carte nationale d'identité électronique (CNle) ;
- être majeur ;
- avoir des droits ouverts et un numéro de sécurité sociale.

MOUSTIQUES TIGRES



À l'approche de la période estivale, L'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS) attire notre attention sur l'implantation croissante du moustique tigre (*Aedes albopictus*) dans tous les départements d'Île-de-France et sur ses implications en matière de santé publique.

Dans le Val-d'Oise, 17 communes sont aujourd'hui considérées comme colonisées par ce moustique et le resteront définitivement.

Bien que Parmain ne figure pas parmi les communes franciliennes où le moustique tigre est déjà connu comme étant présent et actif, le risque d'implantation demeure élevé. Ce moustique peut devenir un vecteur de maladies tropicales telles que la dengue, le chikungunya, ou le zika, s'il pique une personne malade revenant d'un voyage dans les zones tropicales où circulent ces virus.

Des gestes simples et de bonnes pratiques permettent de prévenir l'expansion du moustique dans notre commune. A cet effet, l'ARS Île-de-France met à disposition un ensemble d'informations disponible sur le site internet de l'Agence : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/> rubrique moustiques tigres.

NAISSANCES

Bienvenue

- Le 26 février 2025 Charlie Durant Lamare
- Le 28 février 2025 Ellie Brunner
- Le 18 mars 2025 Marius Le Dourner
- Le 21 mars 2025 Elisa Eker
- Le 25 mars 2025 Ayélé et Nayëlan Gomes
- Le 28 mars 2025 Emma Barbosa
- Le 8 avril 2025 Charlotte Picault
- Le 11 avril 2025 Alice Bénizé
- Le 12 avril 2025 Capucine Blanckaert
- Le 25 avril 2025 Maro Diagana
- Le 27 avril 2025 Georges Varez
- Le 30 avril 2025 Alice Schéra
- Le 11 mai 2025 Léna Monvoisin
- Le 17 mai 2025 Keïla Agnan Balou

MARIAGES

Félicitations

- Le 29 mars 2025 Alexia Noharet et Guilhem Vacher
- Le 03 mai 2025 Ophélie Chedhomme et Benjamin Lassus
- Le 17 mai 2025 Pauline Guilhamon et Alexandre Mitrovic
- Le 31 mai 2025 Annick Cazanove et Xavier Domenech

DÉCÈS

Condoléances aux familles

- Le 24 février 2025 Patrick Gebenholtz
- Le 17 avril 2025 Claude Basset

André Legros, né le 23 mai 1935 à L'Isle-Adam, père de trois enfants, a travaillé au sein de la mairie de Parmain pendant 20 ans (de 1976 à 1996) en tant que contremaître des ateliers municipaux.

Il avait pris sa retraite en août 1996.

C'est avec émotion que nous avons appris son décès.

La municipalité présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



Groupe d'élu(es) de l'opposition Parmain/Jouy-le-Comte l'expérience à vos côtés

Il est des choix municipaux qui coûtent cher aux contribuables !

A Parmain, l'exemple le plus édifiant concerne la propriété du barrage, VNF bien content de trouver preneur aussi rapidement. Inconstructible, inondable, avec un appel à projet qui fait plouf, cette initiative (malheureuse) coûte bien cher (107 000 € pour l'acquisition + budget de 130 000 € pour les aménagements).

Près de 250 000 € pour des tables, bancs et jeux qui seront sous l'eau chaque hiver !!!

Continuons au pays de l'absurdité avec le budget pour 2025 de 50 000 € pour des missions d'urbanisme sur le devenir du centre-ville et de 400 000 € pour les études et travaux d'extension du cabinet médical.

Pour ce dernier, la commune avait acquis la petite maison située dans le prolongement du cabinet médical afin d'accueillir des spécialistes. Vendue à un particulier très rapidement.

Difficile de suivre la vision de la majorité !!!

La révision du PLU suite à son annulation a engendré plusieurs dizaines de milliers d'euros de dépenses, notamment auprès d'un cabinet pour accompagner la commune dans l'élaboration de son nouveau PLU.

Apparemment, aucune vision non plus de ce côté-là puisque le PLU est à peine voté (et attaqué de toute part) que la majorité dépense encore de l'argent public en mission d'architectes et d'urbanistes pour la « requalification du centre-ville ».

Enfin, comment peut-on engager un tel projet à quelques mois des élections : c'est soit de la suffisance soit l'arrogance de gagner une élection avant l'heure.

Il n'est malheureusement plus temps pour la majorité de prendre conscience de l'urgence de la situation dans de nombreux domaines.

Retrouvez-nous sur notre page

<https://m.facebook.com/oppositionparmain/> pour découvrir nos publications d'avant campagne électorale.

Parmain plus Vous

Chers Parminois, chères parminoises ;

Un Conseil municipal est un moment toujours intéressant, notamment parce qu'on y découvre les décisions du Maire... Cet ensemble de choix est souvent dicté par la nécessité de la gestion au quotidien de la commune, certes. Mais de ci, de là, on apprend quelques décisions dont on se dit qu'il aurait été plus transparent, rationnel et constructif d'en discuter en amont dans les commissions concernées, ces moments de dialogue dont nous ne cessons de regretter la raréfaction.

Ainsi de l'aménagement du centre-ville... la machine, onéreuse, est déjà lancée, mais la commission « urbanisme » dédiée se fait toujours attendre, voire n'avait pas vraiment l'air prévue avant que nous ne la réclamions en Conseil municipal... Commerces de proximité, accès aux personnes à mobilité réduite, problématiques de circulation, de stationnement voire d'espaces verts, il y a pourtant là des sujets suffisamment importants pour qu'on ne commence pas par les confier (encore !) à des consultants extérieurs.

Comme vous le voyez, nous continuons de demeurer vigilants quant à la manière dont la transparence est appliquée à la gestion de notre ville et du quotidien de ses habitants.

Vous souhaitant un bel été.

Pour « Parmain plus Vous »

Sébastien Guérineau

La majorité municipale

Le CCAS déjà riche d'actions et d'idées continue dans le respect de ce qui a été fait au bénéfice de tous ceux qui, personnes âgées, familles, personnes handicapées, enfants et jeunes en difficulté, personnes isolées et démunies, souhaitent trouver auprès de la ville, le conseil, l'aide et le réconfort dont ils ont besoin.

Depuis 5 ans, notre CCAS a élargi ses compétences et augmenté son activité. Il organise :

- Des actions au profit des seniors parminoises (semaine bleue, portage de repas à domicile, sorties culturelles régulières, colis de Noël gourmands, repas/spectacle de l'âge d'or, conférences sur le bien vieillir).
- Des journées récréatives pour les familles aux revenus modestes (Visites de l'estuaire de la Seine à Honfleur, du Zoo de Thoiry et de l'aquarium Nausicaa à Boulogne-sur-Mer).
- La mise en place de dispositifs d'aide pour les jeunes (financement partiel du permis de conduire, du BAFA et de la pratique de la musique).
- Des animations intergénérationnelles incluant les Accueils de Loisirs, le club ados et les seniors (concours de pétanque, gestes de premiers secours et atelier pâtisserie).

Le CCAS est un maillon essentiel pour accompagner les personnes dans leurs démarches administratives notamment dans l'instruction des dossiers dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les seniors (APA), la mise en place d'une téléassistance, les demandes de retraite et de pensions de réversion ainsi que d'autres démarches avec les partenaires sociaux (MDPH, CAF).

Enfin, face à la dématérialisation numérique, de plus en plus de Parminois sollicitent l'aide du CCAS. Les prises de rendez-vous sont en augmentation : 131, pour le secteur social au cours de l'année 2024.

Nos priorités :
Accompagner, écouter, informer,
orienter et soutenir
les Parminois afin de répondre
au mieux à leurs besoins.

AGENDA

JUIN 2025

Les 12 et 13 juin

Journées inter-degrés CM2/6ème

Mercredi 18 juin

Commémoration Appel du 18 juin 1940

Square des anciens Combattants - Place Georges Clemenceau

Samedi 21 juin

• **Rencontre de quartier** secteur Jouy-le-Comte

• **Parmain en musique** place de la mairie

Du 21 au 29 juin

Exposition Françoise Monpin salle Louis Lemaire

Vendredi 27 juin

Concours de pétanque stade Jacques Hunaut à 18h
allée des Peupliers

Samedi 28 juin

Remise des récompenses aux élèves de CM2 - Cour de la mairie

Dimanche 29 juin

Block Party

JUILLET 2025

Dimanche 6 juillet

Visite de l'église Saint Denis de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

Lundi 14 juillet

Pique-nique Quai des Saules

Jeudi 17 juillet

Sortie à Boulogne-sur-Mer organisée par le CCAS

AOÛT 2025

Samedi 23 août

Cinéma de plein air - Film « Un p'tit truc en plus »
stade Jacques Hunaut, allée des Peupliers

Samedi 30 août

Commémoration de la libération de Parmain L'Isle-Adam
Square des Anciens Combattants - Place Georges Clemenceau

SEPTEMBRE 2025

Samedi 6 septembre

Forum des associations salle Jean Sarment de 10h à 18h

Dimanche 7 septembre

Visite de l'église Saint Denis de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

Du 13 au 21 septembre

Exposition de peinture salle Louis Lemaire

Dimanche 14 septembre

Septembre en Or - Place de la mairie - Action caritative organisée par l'antenne de la Protection Civile de Parmain.

20 et 21 septembre

• **Kustom Festival & Tattoo** allée des peupliers

• **Visite de l'église** Saint Denis de 15h à 18h, à l'occasion des Journées du Patrimoine

Du 26 septembre au 5 octobre

Exposition de l'AREJ salle Louis Lemaire

Samedi 27 septembre

Parmain au Far West - Pré des Maillets quartier de Jouy-le-Comte



OCTOBRE 2025

Du 6 au 10 octobre

Semaine Bleue dédiée aux seniors et retraités
25 et 26 octobre

Exposition Playmobil - Salle Jean Sarment